

# Le Touvet mag

**DOSSIER**

## Spécial déchets



Cahier guide de tri  
à détacher

À ne pas rater dans ce numéro « People tri »,  
l'actualité des stars du tri



LE TOUVET  
G R E S I V A U D A N

# À NOTER

## PERMANENCES DES ÉLUS

### Mairie du Touvet

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus le week-end et les jours fériés au **06 87 76 15 09**

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

**Laurence THÉRY**, maire, délégation développement économique et finances.

**André GONNET**, 1<sup>er</sup> adjoint, délégation travaux et réseaux.

**Annie VUILLERMOZ**, 2<sup>e</sup> adjointe, délégation solidarités vie scolaire et lecture publique.

**Michel NOLLY**, 3<sup>e</sup> adjoint, délégation vie associative.

**Dominique GUILLON**, 4<sup>e</sup> adjointe, délégation vie culturelle et patrimoine.

**Cécile OUDJAOUDI**, 5<sup>e</sup> adjointe, délégation urbanisme.

Adresse mél : [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com)

Adresse web : [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

• le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

• le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

• le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

### Point WIFI

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

### Réservation de salles

• à la maison des associations, les semaines impaires le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h - les semaines paires, le vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h30.

Tél. 04 58 00 50 37 - Par mél : [resasalles@letouvet.com](mailto:resasalles@letouvet.com)

### Conseils municipaux

Tous les deux mois, salle du conseil de la mairie.

### Député de l'Isère

**Pierre Ribeaud** - secrétariat parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

Mél [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)

### Conseillers départementaux

**Christine Kohly** : [martine.kohly@isere.fr](mailto:martine.kohly@isere.fr)

**Christophe Engrand** : [christophe.engrand@isere.fr](mailto:christophe.engrand@isere.fr)

Permanences à la maison de territoire à Bernin, chaque premier mardi du mois de 15h30 à 17h30, sur rendez-vous.

Tél. 04 76 00 38 49 (secrétariat)

### Gendarmerie - brigade du Touvet

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

### Au quotidien vous pouvez contacter

**Le service vie scolaire** au 04 76 92 34 37.

**L'école maternelle**, directrice Florence Ghisolfi, au 04 76 08 46 70.

**L'école élémentaire**, directeur Jean-Michel Vivant, au 04 76 71 72 46.

**La psychologue scolaire**, Agnès Hathout, au 04 76 08 55 86.

**Le collège La Pierre-Aiguille**, principal Daniel Kotowsky, au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

**L'accueil de loisirs** au 04 76 92 36 11.

**Le relais d'assistantes maternelles** au 06 33 49 49 01.

**La halte-garderie** au 04 76 08 45 35.

**La salle du Bresson**, au 04 58 00 50 37 (les semaines impaires le mercredi de 14h à 19h et le vendredi de 9h à 12h - les semaines paires, le vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 19h30).

**Les services techniques** au 04 76 99 75 56.

**Le service urbanisme** au 04 76 92 34 36.

Permanences les lundis et vendredis de 9h à 12h et sur rendez-vous les lundis et vendredis après-midi.

### Bibliothèque municipale

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27. La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h30 à 12h30, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h30 à 12h30.

### La Poste

Le lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45 ; le mardi de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 16h45 ; le jeudi et le samedi de 9h30 à 12h00.

### Logement

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant

que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2<sup>e</sup> jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4<sup>e</sup> jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00.

Siège social : 2, boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble  
Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner :

• Le Pact de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2<sup>e</sup> vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. [Mél mlamy.hd@wanadoo.fr](mailto:Mél mlamy.hd@wanadoo.fr).

### Les marchés du Touvet

Tous les samedis à partir de 8h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité.

Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place de l'église.

### Action sociale

#### Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS assure une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34 - Mél [ccas@letouvet.com](mailto:ccas@letouvet.com).

#### Point info Autonomie Personnes âgées

Une permanence est assurée par Marie-Christine Gomes à la mairie chaque mercredi de 10 heures à 12 heures, avec ou sans rendez-vous.

Tél. 04 76 92 34 34.

#### Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare.

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30  
• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. 0 811 01 01 38.

#### Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Pontcharra au 04 76 97 32 52.

#### Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Un mardi sur deux de 13h45 à 14h45 à la mairie de Goncelin.

#### Caisse de retraite

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2014, la permanence retraite n'est plus assurée au Touvet. Les futurs retraités sont désormais reçus au Point accueil retraite de Pontcharra du lundi au jeudi sur rendez-vous.

Tél. 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile ou une box).

#### CARSAT service social (anciennement CRAM)

Le 2<sup>e</sup> mardi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. 04 76 12 19 24.

#### Mission locale

Site d'accueil à Pontcharra, Village d'entreprises du Breda

• lundi et vendredi de 9h à 12h

• du mardi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. 04 76 08 08 70.

#### Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

• Aurélie Masnada accueille sur rendez-vous à la mairie de Goncelin tous les mercredis de 9h à 12h.

• Permanence téléphonique : du lundi au vendredi 8h30 - 11h30 au 04 76 92 18 82.

### Divers

#### Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin.

Tél. 04 76 71 78 75.

#### Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax 04 76 44 22 05.

#### Conciliateur de justice

Roselyne Marty tient ses permanences à la mairie du Touvet le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> jeudi du mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat de la mairie.

Tél. 04 76 92 34 34

#### Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00 sur rendez-vous.

#### Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue au Touvet.

Tél. 04 76 90 70 06.

#### Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. 04 76 91 02 40

#### Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 Le Touvet

Correspondant : Mme Eliette LE COZ.

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• lundi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00

• jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

### Propreté urbaine

#### Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

#### Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plossu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

**Déchetteries**, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 38 72 94 30 / [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) (rubrique 100% pratique)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). **Attention, la déchetterie de Crolles n'accepte plus l'amiante.**

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai). Tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mai). Tél. 04 76 04 82 74

### Bon voisinage

#### Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

#### Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

### Se déplacer

**En autocar** : [www.tougo.fr](http://www.tougo.fr) ou [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)

Tougo : 0 800 941 103 ; Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

**En train** : [www.ter-sncf.com/rhone-alpes](http://www.ter-sncf.com/rhone-alpes) (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

La communauté de communes du Grésivaudan assure la maintenance des arrêts de bus à leur logo. Pour toute dégradation d'abribus ou de poteaux d'arrêt, contacter le numéro vert 0 800 845 295.

### Éclairage public

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement contacter les services techniques communaux au 04 76 99 75 56 ou la mairie au 04 76 92 34 34, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

### Permanences «infos-énergie»

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

[www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr)

### Urgence

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde : 0 810 15 33 33

• Pharmacie de garde : 3915

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 09 69 32 34 58



Madame, Monsieur,

Au moment où nous allons choisir d'ici peu un Président de la République dont le projet va engager la France pour 5 ans et donc notre futur, que nous ont dit nos jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants en ce mois de mars, mois d'élections pour eux ? Et que nous apprennent-ils de leurs souhaits au travers de leurs propositions ? Le parallèle est peut-être audacieux mais leur démarche de candidats comme d'électeurs, leurs préoccupations, ne rejoignent-elles pas les nôtres ? Ils nous ont dit d'abord que personne ne choisirait leurs représentants à leur place. Et c'est vrai qu'avec 99 % de participation ce suffrage peut nous faire rêver à l'heure où l'on nous prédit une abstention massive... Ils nous ont dit ensuite qu'ils voulaient plus de solidarités et de partage entre les gens et les âges. Ils nous ont enfin largement confirmé leur envie de faire de notre commune un endroit de vie agréable au quotidien, dans les équipements qu'ils fréquentent, dans les rues qu'ils traversent, dans l'alimentation qui leur est servie à la cantine, dans leur environnement de tous les jours.

Et cette volonté de préserver leur cadre et leur qualité de vie trouve des résonances et des échos familiers dans la politique menée par la municipalité. Distinguée par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer pour la construction du bâtiment du rugby, la commune du Touvet n'agit jamais seule : le Touvet est bien partie prenante du Grésivaudan, un territoire à énergie positive. La réduction des déchets est aussi un objectif fondamental de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) car nous produisons des déchets et leur traitement nous coûte cher tant sur le plan économique qu'écologique. Mais rien ne peut se faire sans la participation active des citoyens que nous sommes. Nous avons donc choisi, avec Franck Pourchon, conseiller municipal particulièrement engagé dans cette démarche, de vous proposer ce trimestre un dossier entièrement consacré à la réduction des déchets car si la dynamique est forte sur le plan national et local nous pouvons encore l'amplifier.

Je vous souhaite une bonne lecture à tous ! Et je vous remercie, Madame, Monsieur, en ce temps de printemps fort agréable, de votre grande mobilisation.

**Laurence Théry**  
*Maire du Touvet*

2-3

**À NOTER / ÉDITO**

4-22

**DOSSIER**  
Réduire ses déchets

23-25

**VIE DE LA COMMUNE**

26-27

**SOLIDARITÉS**

28-29

**ENVIRONNEMENT**

30-31

**COMMUNICATION & CONCERTATION**

32-33

**TRAVAUX**

34-35

**PANORAMA INSTITUTIONNEL**

36-37

**CONSEIL MUNICIPAL**

38

**EXPRESSIONS POLITIQUES**

39

**ÉTAT-CIVIL**

40

**REGARDS SUR...**  
Les champions de France de l'Alliance Grésivaudan Judo

**Directeur de la publication :** Laurence Théry

**Rédaction :** Laurence Théry, Christelle Fergeau, Franck Pourchon, Adrian Raffin, Annie Vuillermoz, Stéphanie Wyon.

**Photos :** Couverture : ©Éco-Emballages/Pierre Antoine - Mairie du Touvet, Nadine Espagnol, Patricia Jacquier, Jean-Claude Sambain, Marc Tassan, Christine Micheloni, Alain Raffin, SDIS38, Éco-emballages.

**Conception, mise en page :** Christelle Fergeau

**Imprimerie :** Technic color - Ce numéro a été tiré à 1 600 exemplaires Imprimé sur du papier recyclé

## RÉDUIRE LES DÉCHETS EST UNE PRÉOCCUPATION ANCESTRALE

Ce qui a changé depuis le néolithique, époque où l'homme produisait des déchets biodégradables et valorisables, c'est qu'à partir du 19<sup>e</sup> siècle, l'essor de la société industrielle a provoqué une augmentation du volume des déchets, susceptibles de contenir des substances dangereuses. Le préfet Eugène Poubelle a créé à Paris en 1883 la première collecte de déchets pour des motifs exclusivement sanitaires.

**D**e l'enfouissement issu de la collecte à l'incinération avec la loi de 1992, on entre dans l'ère d'une gestion modernisée des déchets, abandonnant la mise en décharge de déchets bruts pour entrer dans celle de la valorisation. La collecte séparée des emballages est engagée et l'idée d'une réduction à la source émerge.

C'est l'avènement de la gestion multi-filière avec des filières dédiées (emballages, déchets électriques et électroniques, piles, pneumatiques, ...), de la valorisation organique et de la valorisation énergétique. Cette période est marquée par une structuration intercommunale de la gestion des déchets, par une explosion de la production de déchets, de 200 kgs par habitant et par an en

1960 à 590 kg par habitant en 2011, par une augmentation très forte des coûts qui passent de 50 € par tonne en 1960 à 162 € par tonne en 2010 et par une forte mobilisation de la population sur les questions d'incidences environnementales et sanitaires des installations.

## Et au quotidien dans ma commune, comment ça se passe ?

**A**u Touvet, aujourd'hui la Communauté de communes du Grésivaudan est en charge de la gestion des déchets. C'est la collecte en porte à porte qui est pratiquée. Votre bac vert pour les ordures ménagères est collecté le vendredi matin ; le second, bleu, pour le tri sélectif, est collecté le mercredi matin. Le papier et le verre sont apportés dans des points d'apport volontaire répartis dans la commune ou à la déchetterie du Touvet.

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2016, tous les emballages vont dans la poubelle de tri pour être recyclés :

- Cartonnettes
- Briques alimentaires
- Boîtes de conserve, boîtes de sirop acier, barquettes aluminium, bombes aérosol vides
- Flacons en plastique (bouteilles d'eau, d'huile, de lait, flacons de shampoing, ...)
- Papier d'emballage en plastique, (film des journaux par exemple, ndlr)
- Pots de yaourt

Et surtout, il faut :

- Vider les emballages mais ne pas les laver
- Séparer les emballages, ne pas emboîter les emballages de natures différentes

- Les déposer sans sacs

Ne suivez que ces consignes de tri. Nous sommes un territoire pionnier (et les consignes sur les emballages n'en tiennent pas compte).

Le verre se dépose dans les points d'apport volontaire. Seuls les verres dits d'emballage : bouteilles, pots et bocaux en verre se recyclent. Ni vaisselle cassée, ni ampoules, ni plats transparents, ni boîtes d'emballage ne vont dans ces points. Pour ces déchets, direction la déchetterie.

Le papier se dépose dans les points d'apport volontaire. On y met journaux, prospectus, livres, manuels scolaires, enveloppes avec ou sans fenêtres, magazines, ...

Le bac à compost permet de réduire naturellement ses déchets. On y trouve :

- Épluchures et déchets de légumes et fruits
- Marc de café et thé
- Reste de repas
- Os et coquilles
- Mouchoirs et essuie-tout
- Plantes

- Plumes, poils et cheveux
- Les sacs plastiques avec le logo « OK compost home »

Dans le bac à ordures ménagères se jettent :

- les couches
- les bouchons en lièges
- les boîtes en bois
- les boîtes de conservation en plastique

La déchetterie dispose de bennes pour traiter :

- les gros cartons
- le verre ébréché, la vaisselle, la porcelaine
- les batteries et piles
- les capsules nespresso
- les déchets végétaux
- les déchets dangereux
- les déchets d'équipements électriques et électroniques
- le polystyrène d'emballage
- les pots de fleurs en plastique et en terre cuite
- tous les encombrants

Vous trouverez le détail de ces consignes dans le guide du tri joint à ce numéro, p19 à 22.

## À chaque déchet correspond son point d'apport volontaire spécifique



Papier



Piles



Verre



Textile - CD-DVD

Carte réalisée à partir du site : [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

© IGN, Planet Observer, CRAIG, Conseil départemental des Alpes maritimes, RGD 73-74, CRIGE-PACA, FEDER

# Du nouveau dans les déchetteries du Grésivaudan

## Au Touvet, plusieurs aménagements en 2016

Une zone située à l'arrière permet de déposer branches et branchages comme tailles de haies. Ces apports broyés sur place permettent à chaque usager de la déchetterie de repartir avec du broyat. Mis à disposition gratuitement il permet de pailler les massifs, cultures, haies ou allées. Mélangé au compost il favorise la décomposition.

Les autres déchets verts peuvent être déchargés facilement grâce à des rampes d'accès aux bennes en s'affranchissant des barrières de protections pour des gros volumes.

La Communauté de communes, pour le 5<sup>e</sup> printemps consécutif met à disposition du compost gratuit. Au Touvet, il sera déposé sur la terre plein devant la salle du Bresson les mardis 4 et 11 avril.

Une grande benne à verre munie d'ouvertures larges permet aux utilisateurs de décharger plus facilement et plus rapidement.

La déchetterie accepte les Déchets ménagers spéciaux (DMS) qui, dangereux pour la santé et l'environnement, n'ont leur place ni dans les poubelles ni dans les encombrants. Ils peuvent être déposés, dans leurs emballages d'origine, tous les jours au lieu d'une fois par mois.

Les déchets ménagers spéciaux sont essentiellement des piles et accumulateurs usagés, des déchets et résidus de peintures, décapants, solvants, colles, mastics, vernis, ... des produits phytosanitaires (fongicides, pesticides, insecticides, herbicides, engrais, ...), des huiles de vidange et filtres, des huiles végétales.

Un projet de rénovation de grande ampleur est toujours en réflexion.



© Eco-emballage - Pierre Desgrèzes

**BROYAT  
À DISPOSITION**



**SERVEZ-VOUS,  
C'EST GRATUIT !**



## À Crolles, mise en place du traitement des déchets d'amiante

Aucune des 8 déchetteries du territoire n'acceptait l'amiante. Depuis le mois de mars 2017, les particuliers, peuvent déposer à la déchetterie de Crolles une fois par trimestre ce type de déchets dangereux.

**Sont acceptés** : les plaques de toiture en fibrociment et les déchets d'amiante liée, non friable, celle des canalisations, des jardinières.

**Ne sont pas acceptés** : les déchets d'amiante libre ou friable, comme les déchets de type calorifugeage, le flocage, les faux plafonds, les tresses et le textile en amiante.



### ATTENTION 3 règles de base pour manipuler l'amiante

1. Manipulez les plaques de fibrociment avec des gants et des masques jetables.
2. Ne cassez pas les plaques pour éviter l'éparpillement des fibres d'amiante.
3. Pour le transport, entourez les plaques de film ou sachets plastiques.

**Prochaines dates de dépôt les samedis 3 juin, 9 septembre et 2 décembre de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h45.**

## La déchetterie à la carte

**NOUVEAU !** DÈS JANVIER 2017

**ACCÈS PAR CARTE DANS 4 DÉCHETTERIES DU GRÉSIVAUDAN**

DÉCHETTERIES DE SAINT-ISMIER, CROLLES, SAINT-MARTIN-D'URIAGE ET LE TOUVET

pour un tel efficace !

\* simple, avec le prépaiement !

**PARTICULIERS**      **PROFESSIONNELS**

**OBTENIR VOTRE CARTE D'ACCÈS, 3 POSSIBILITÉS\***

- Directement en déchetterie
- Sur le site [www.le-gresivaudan.fr/dechetteries](http://www.le-gresivaudan.fr/dechetteries)
- À la Direction de la Gestion des Déchets du Grésivaudan

**IMPORTANT** votre carte d'accès est obligatoire à partir de :

Saint-Ismier	Crolles	Saint-Martin-d'Uriage	Le Touvet
1 <sup>er</sup> avril 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> septembre 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018

\* Hors frais de déplacement à l'extérieur pour certains professionnels

**Le GRÉSIVAUDAN**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

\* d'accès sur [www.le-gresivaudan.fr](http://www.le-gresivaudan.fr) ou au 04 76 08 03 03

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Grésivaudan déploie des cartes d'accès dans les quatre déchetteries **OBLIGATOIRE** à compter du :

**IMPORTANT**

VOTRE CARTE D'ACCÈS EST OBLIGATOIRE À PARTIR DU :

1 <sup>er</sup> avril 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> septembre 2017	1 <sup>er</sup> janvier 2018
Saint-Ismier	Crolles	Saint-Martin-d'Uriage	Le Touvet

### Pour qui ?

Pour **les particuliers** résidant sur le territoire de la Communauté de communes du Grésivaudan, la carte est gratuite. Chaque usager peut déposer gratuitement à la déchetterie 30 m<sup>3</sup> de déchets par an. Au-delà, le service sera payant.

Pour **les professionnels** : les entreprises et collectivités sont aussi concernées par cette carte d'accès.

### TARIFS 2017 au-delà de 30 m<sup>3</sup> annuels\*

Première carte	GRATUIT
Réédition d'une carte en cas de perte, vol, détérioration ou destruction de la carte initiale	5 €
Bois par m <sup>3</sup>	10 €
Déchets verts par m <sup>3</sup>	10 €
Encombrants par m <sup>3</sup>	24 €
Gravats par m <sup>3</sup>	24 €
Plâtre par m <sup>3</sup>	24 €
Déchets dangereux par litre	1 €
<b>Autres déchets valorisables</b> notamment papier, métaux, verre, lampes néons, textiles, carton, piles, batteries, cartouches d'encre, huiles minérale et végétale [par m <sup>3</sup> ]	GRATUIT

\* Volume estimé par les gardiens de déchetterie lors de votre passage.

Retrouvez tous les tarifs 2017, au-delà des 30 m<sup>3</sup> annuels sur le site internet, [www.le-gresivaudan.fr/dechetteries](http://www.le-gresivaudan.fr/dechetteries), ou demandez le document à l'accueil des déchetteries ou auprès de la Communauté de communes du Grésivaudan 04 76 08 03 03.



### Comment obtenir une carte d'accès ?

**1 - Directement à la déchetterie** en repartant immédiatement avec votre carte. Avec des horaires de permanences :

Crolles	Saint-Martin-d'Uriage	Le Touvet
Du 3/04 au 1/07/2017 du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	Du 4/07 au 29/07 et du 29/08 au 30/09/2017**	Du 2/10 au 23/12/2017 du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

**2 - En la commandant sur le site internet** [www.le-gresivaudan.fr/dechetteries](http://www.le-gresivaudan.fr/dechetteries) Vous la recevez gratuitement par courrier.

**3 - À la Direction de la gestion des déchets du Grésivaudan** en repartant immédiatement avec votre carte.

115 allée de Galilée – 38330 Montbonnot-Saint-Martin  
Ouvert au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

**Une seule carte est délivrée par foyer et vous devez vous munir de votre carte nationale d'identité et de votre dernier avis de taxe d'habitation ou de taxe foncière.**

## Interdiction de brûlage des déchets végétaux

**L**e brûlage des déchets végétaux est interdit dans la commune par les arrêtés préfectoraux n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 et 38-2016-05-12-005 du 12 mai 2016 car Le Touvet fait partie du Plan de prévention

de l'atmosphère de Grenoble.

Un feu de végétaux **dégage bien plus de particules** qu'un véhicule pour se rendre à la déchetterie et **peut vous coûter 450€ en contravention.**



# Au Touvet, on trie, on composte... on réduit ses déchets

La commune du Touvet est très impliquée dans la gestion des déchets qui est un axe fort de son Plan climat énergie territorial. Recyclage, compost, récupération, éco-ateliers, journée éco-citoyenne, utilisation des couches lavables à la crèche, etc. : depuis 2008, la municipalité se mobilise pour réduire la production de déchets et sensibiliser les habitants du Touvet à ces nouveaux modes de valorisation. Les éco-ateliers mensuels du samedi matin permettent aux Touvetains de construire un bac à compost à implanter dans leur jardin, s'ils en ont un, ou à disposer dans un espace collectif.



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 toutes les administrations du Grésivaudan doivent payer une redevance spéciale quand les entreprises devront le faire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette taxe vise à faire payer la collecte et le traitement des déchets proportionnellement au volume de déchets produits. La municipalité a bien anticipé la démarche mais doit encore amplifier la réduction et la valorisation de ses déchets : généralisation du tri dans tous les bâtiments communaux, mobilisation des associations utilisatrices des structures ou de l'espace public, ... Et pour déployer encore plus largement la réduction des déchets la mobilisation de tous et les éco-gestes de chacun sont des préalables indispensables.

## Pourquoi composter ?

Chaque famille produit environ 5 à 6 kg par semaine de déchets de cuisine non « valo-

risés », c'est-à-dire qu'il sont jetés dans la poubelle des ordures ménagères et sont donc brûlés. Leur traitement a un coût pour les collectivités et génère des pollutions (transport, dioxine à l'incinération). Or ces déchets peuvent être transformés en compost, véritable fertilisant pour les plantes. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, en plus, la réglementation française a instauré une obligation de tri des bio-déchets par les gros producteurs (restauration, commerce alimentaire, hypermarchés, industries, ...) pour accroître le taux de valorisation des déchets organiques). La loi de transition énergétique d'août 2015 impose de généraliser le tri à

la source des déchets organiques pour tous les producteurs de déchets d'ici 2025. Les collectivités devront disposer de systèmes de collecte ou de solutions de compostage. La commune a déjà commencé à développer le compostage de proximité, collectif, qui est la réponse choisie par la Communauté de communes. Cette solution

permet de ne pas organiser de collecte supplémentaire budgétairement pénalisante.

## Que sont nos bio déchets ? Et que peut on composter ?

La majorité des bio-déchets sont compostables : épluchures des fruits et légumes, **y compris les agrumes**, marc de café avec ou sans filtre, thé même avec le sachet en

papier, restes de pain, croûtes de fromage, restes de repas, coquilles d'œufs, de noix, d'arachides, de moules, d'huîtres, bouquets de fleurs et plantes d'appartement (10 cm maximum), sciure en petites quantités, copeaux de bois, papiers usagés de type essuie-tout blanc, mouchoirs, cheveux, poils, plumes (en petites quantités), tonte de pelouse séchée, puis mélangée à d'autres déchets.



© Eco-emballage - Pierre Desgrieux

Seuls échappent au compost les morceaux de viande et de poisson, les litières pour chat (sauf si cela est spécifié sur la litière) et déjections d'animaux carnivores, couches culottes, poussières des sacs d'aspirateur et balayures, papier glacé et bouchons en liège, matières synthétiques (plastiques, tissus) et métal.

## Comment composter ?

Une ou plusieurs fois par semaine, vous verserez ces déchets compostables dans votre bac à compost en prenant soin de les étaler uniformément et de les recouvrir de matière sèche (feuilles, broyat de bois, gazon séché en foin). L'apport de matières sèches permet d'assurer une décomposition rapide, sans odeur, sans moucheron ni nuisance d'aucune sorte. Deux fois par mois, bras-



sez à la fourche sur toute la surface du bac, uniformément, en prenant garde de disperser les mottes éventuelles et de bien mélanger matière sèche et matière compostable.

Lorsque votre bac est rempli, condamnez-le et laissez mûrir votre compost pendant 6 à 9 mois. Au bout de cette période, vous allez pouvoir récolter dans le 1<sup>er</sup> bac votre compost mûr, après avoir tamisé son contenu. Les rejets après tamisage pourront être replacés dans le compost en cours (certains déchets compostables particulièrement résistants se dégradent sur plusieurs cycles). Un tamis peut être prêté à l'accueil de la mairie ([mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com)).

Pour stocker vos épluchures dans la cuisine la commune dispose de « bio-seaux » au prix de vente de 5 euros. Pour réduire les désagrément il suffit de remplir le fond du « bio-seau » avec une grosse poignée de broyat quand le seau est vidé.



## Du compost individuel au compostage partagé

Pour permettre la pratique du compostage aux habitants vivant dans des logements collectifs ou sans jardin, ou l'étendre aux usagers de structures collectives, la municipalité développe le compost en « pied d'immeuble » et dans les quartiers. Ainsi depuis le début de l'année 2015, trois projets de compostage collectif ont été réalisés au quartier de la Gare, au collège Pierre Aiguille et au Clos des Vignes. Trois bacs sont installés par site :

- un bac central destiné à recevoir les déchets compostables
- un bac latéral permettant la constitution de stock de matière sèche (broyat de bois) utilisé pour recouvrir chaque nouveau dépôt des utilisateurs du site
- un « bac de maturation », pour achever la transformation de la matière compostable, pendant environ 9 mois.

Outre le dépôt dans le bac central, les uti-

lisateur brassent à la fourche une fois par semaine les apports hebdomadaires et se relaient. Ce fonctionnement permet un bon fonctionnement sans nuisances ni odeurs, et une récolte d'un volume intéressant du précieux terreau au bout d'un an environ.

Des projets précurseurs au Touvet et à Montbonnot ont conduit la Communauté de communes du Grésivaudan à financer des projets de compostage collectif dans les 29 communes gérées par la Communauté de communes pour le traitement des déchets. Ce financement comprend le matériel et l'accompagnement de l'association spécialisée « Trieves compostage ». Un guide composteur intervient régulièrement jusqu'à la première récolte du terreau pendant plus d'une année. Cette phase d'apprentissage assure une bonne autonomie aux utilisateurs du site.

Au Touvet, depuis fin mars, la cantine scolaire et la maison Saint-Jean sont équipées d'un site de compostage.

Des habitants de la rue de la Charrière se sont manifestés et la municipalité propose de répondre à leur demande dans un premier temps en installant un site proche de la mairie.

Si vous souhaitez vous procurer un bac, la Communauté de communes vend des bacs de compostage à des tarifs très intéressants. Ces bacs sont disponibles dans les locaux du service déchets à Montbonnot.

### Plus d'info

[mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com)

Rendez-vous lors de la semaine nationale du compostage  
[www.semaineducompostage.fr](http://www.semaineducompostage.fr)

## Au programme au Touvet pour la semaine nationale du compostage

**Le samedi 8 avril de 9h à 12h, Place de l'École : éco-atelier « compostage » pour fabriquer votre propre bac** (matériel fourni) et tout comprendre du compostage. Initiation à l'application « compost challenge » avec le concours de la bibliothèque. Possibilité d'achat et de livraison de bacs à compost de la Communauté de communes ([s'inscrire sur mairie@letouvet.com](mailto:s'inscrire sur mairie@letouvet.com)).

**Vendredi 7 avril à 20h30, Mairie : soirée « Nos déchets demain »**

avec la participation de Georges Oudjaoudi, Vice-président de la Métro en charge de la prévention, de la collecte et de la réduction des déchets.

**TOUS AU COMPOST !**  
Semaine nationale du compostage de proximité  
du 25 mars au 9 avril 2017

Visitez  
Partagez  
Découvrez

Toutes les Infos sur [semaineducompostage.fr](http://semaineducompostage.fr)

## Les couches lavables au multi-accueil Les Touvetinoux



**D**epuis son ouverture le multi-accueil du Touvet propose aux familles l'utilisation de couches lavables pour les enfants accueillis toute la journée. Ce choix a été fait par la municipalité, pour préserver la santé des tout-petits. Trois enfants utilisent des couches lavables aussi chez eux quand 63 % des enfants accueillis les utilisent à la crèche.

La mise en place de ce système de changes n'a pas toujours été simple. Une maman, adepte des couches lavables il y a 10 ans témoigne : « *Ca n'a pas été facile d'utiliser ça en collectivité, nous n'étions que très peu nombreux et ça ennuyait le personnel de crèche et de garderie. Après avoir longuement étudié la question sur internet j'avais acheté des couches adaptables de la taille nouveau né à la taille grand bébé qui marche. A l'époque ce type de couches*

*n'était pas très répandu, j'avais fait ma commande aux Etats-Unis. J'ai fait ce choix par conviction écologique. Je trouvais horrible la quantité de couches jetées par jour par enfant. »* Aucun regret pour cette maman, déchets réduits, prix réduits, pas d'allergies possibles, des fesses de bébé parfaites en toutes circonstances... « *Je recommande ce type de couches aux nouveaux parents sans hésitation. »*



Aujourd'hui, les couches lavables sont plus courantes, on les trouve plus facilement. Mais c'est bien une autre façon de faire qu'il faut s'approprier « *J'utilise les couches lavables depuis que mon enfant a l'âge de 2 mois pour limiter les déchets mais surtout pour protéger mon bébé de substances toxiques... et pour l'économie de mon porte monnaie ! Pas toujours facile ce choix, j'ai eu 15 jours un*

*peu difficile au début, beaucoup de fuites... mais après ce temps d'adaptation, je suis totalement convaincue. »*

Grâce à cette utilisation la commune a pu considérablement réduire ses déchets mais le paiement de la redevance spéciale nécessite de faire des efforts supplémentaires. Les élus et la directrice de la crèche travaillent actuellement à une réduction accrue des déchets dans la structure, notamment pour permettre aux enfants accueillis par demi-journée de bénéficier des couches lavables.



### Réduction des déchets verts

Le broyat fait à base des tailles de haies (broyat de bois), ou à base de feuille mortes (broyat de feuilles) peut être utilisé pour le compost (cf p5, ndlr) et pour le paillage du jardin.

Tous les broyats peuvent être utilisés dans le jardin pour le paillage. Et le gazon tondu fait un excellent paillage. Après un séchage d'une belle journée ensoleillée le gazon sec

est utilisé en couche fine pour les salades ou les semis de printemps ou en grande épaisseur pour les tomates qui adorent ça.



# Dans le Grésivaudan des acteurs de l'économie sociale et solidaire participent à la diminution des déchets

**C**réée en 2015, l'association GRE'SY a pour objet d'accompagner des personnes en situation d'insertion vers un emploi durable grâce à des synergies locales. Elle procède à la récupération de vêtements, CD/DVD et piles dans des containers disposés dans la vallée. Au Touvet, deux implantations près de la mairie (voir article p29) et à proximité de la Trésorerie et du collège permettent cette récupération. Une boutique est ouverte au Touvet, dans la ZA du Bresson, qui propose des vêtements à bas prix. Récupérés et recyclés, ils sont comme neufs et permettent de renouveler votre garde-robe sans vous ruiner.



## R de récup', une recyclerie à Pontcharra

R de récup' est une recyclerie vécue comme un vrai lieu de rencontre. On fait du chic avec du vieux, du beau avec du moche, on crée, on chine, on répare, on recycle... et pas seulement ! Atelier palette, relooking de meubles, couture, cartonnage...



tout est possible dans cette recyclerie en cours de création à Pontcharra. Rencontre avec Céline Mirabe, habitante de Saint-Vincent-de-Mercuze, initiatrice de ce projet. Après des années de travail en tant qu'éducatrice spécialisée, Céline décide de se lancer dans une nouvelle aventure liée à sa sensibilité au recyclage, à la récup, à sa passion de chiner. Une formation de responsable d'entreprise de l'économie sociale et solidaire l'aide à concrétiser son projet pour monter R de récup'. *J'ai rencontré la société TriAlp qui nous apporte un soutien logistique important. Spécialisé dans la gestion des déchets sur Chambéry ils ont une connaissance locale précieuse.* La Communauté de communes soutient le projet, lui permettant d'aboutir. *La ville de Pontcharra met à disposition les locaux de l'ancienne usine La Viscamine pour 12 ans. Nous réalisons tous les travaux. Nous sommes dans*

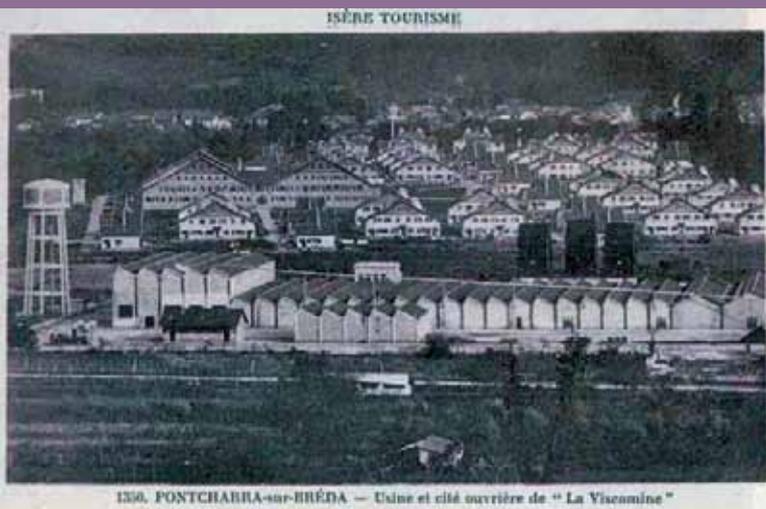
## Un lieu chargé d'histoire

**L'**usine La Viscamine, créée en 1928 par un entrepreneur local pour produire de la soie synthétique (viscose), faisait partie de tout un ensemble industriel fonctionnant sur le modèle des théories sociales de Fourier : un phalanstère

(l'actuel lycée), l'usine et les bâtiments administratifs, la cité (plus de 300 logements).



LA VISCAMINE S.A. POUR LA FABRICATION DE LA SOIE ARTIFICIELLE  
PONTCHARRA-SUR-BREDA (ISERE)



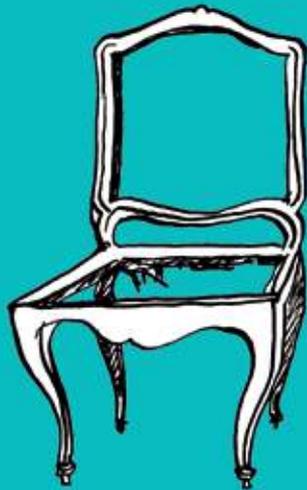
130. PONTCHARRA-SUR-BREDA — Usine et cité ouvrière de "La Viscamine"

Malheureusement, le projet ne résista pas à la concurrence du nylon sur le marché,

et ferma définitivement ses portes en 1931. Depuis cette date les ateliers ont été recyclés pour divers usages, notamment par Michelin (de 1943 à 1952), puis Olivetti (de 1958 à 1979).

un lieu historique de Pontcharra qui se redynamise en accueillant la recyclerie. Les travaux sont réalisés par un chantier d'insertion. Avec les déchets du territoire, ils vont créer une richesse : de l'emploi, de l'économie. La quasi totalité de nos emplois sont des emplois d'insertion. Nous avons une action sur l'environnement, on réemploie les objets (différent du recyclage). Nous avons un statut associatif. Notre but n'est pas commercial mais vise à créer de la richesse, notre rentabilité c'est de créer une activité qui va donner de l'emploi à des gens. Aujourd'hui nous visons la création de 12 emplois (3 personnes en équipe de direction, 2 emplois aidés et 6 équivalent temps plein en insertion soit environ 7 emplois). La recyclerie fonctionne entièrement sur des dons, nous n'achetons rien. Nous serons présents dans les déchetteries de Crolles, Pontcharra, Le Touvet (le second vendredi du mois de 14h à 17h) et Saint Ismier sous forme de permanence. Un agent « valoriste » sera sur place pour aller à la rencontre des usagers et récupérer des objets en leur présentant la recyclerie. On prend à la source et ça diminue le coût pour la collectivité. On ne récupère pas tout, seulement ce qu'on peut valoriser, revendre.

cette chaise  
est cassée  
pleine de  
potentiel



RECYCLERIE R DE RÉCUP'  
Valorisation d'objets issus du  
réemploi  
30 rue de la Gambette  
38530 - Pontcharra

04 78 55 06 16  
info@rderecup.com  
une recyclerie différente, un  
vrai lieu de rencontre... On fait  
du chic avec du vieux, du beau

avec du meuble, en bois, en  
cristal, en métal, en céramique...  
on répare, on recycle... et  
pas seulement !

On ne récupère pas du tout l'électroména-  
ger par exemple.

Autre moyen de récupérer, l'apport volon-  
taire directement à la recyclerie. Tout est  
alors récupéré et trié par l'équipe. Ce qui  
n'est pas réemployable est alors déposé  
dans les déchetteries. Dernière solution,  
mais plus rare, la récupération chez les  
gens, pourra se faire à la demande et seu-

lement pour les personnes ne  
pouvant pas se déplacer. Nous  
allons travailler avec Solid'action  
et TriAlp dont c'est l'activité.

Un gros travail est réalisé sur le  
lieu en lui même. Pour que les  
personnes aient envie d'ache-  
ter chez nous, nous portons une  
attention particulière sur le lieu.  
Nous voulons montrer qu'ache-  
ter d'occas' ce n'est pas pour  
les pauvres mais chic et ten-  
dance. Nous créons donc un lieu  
agréable, convivial où nous met-  
trons en valeur les produits avec  
un espace prévu pour boire un  
café, un thé, où on peut passer du  
temps. Nous organiserons aussi  
des ateliers créatifs pour aller  
encore plus loin dans le réemploi.  
C'est notre spécificité cet aspect  
« relooking » des objets. Chez R de  
récup', vous trouverez, bibelots,  
jouets, matériels de puériculture,  
meubles, vaisselle, ... La loi sur la  
transition énergétique, prend en  
compte l'importance de toute les  
actions, et dans l'esprit aucune action n'est  
considérée comme marginale...

#### Plus d'info

<http://rderecup.com>  
info@rderecup.com  
Tél. 06 49 99 05 46



## Et pour aller plus loin... le « Zéro déchet »

**D**epuis plusieurs années, le « zéro déchet » fait son apparition. Chaque français produit 590 kg de déchets par an qui sont pour la plupart enfouis ou brûlés. Face à cette situation, la démarche « zéro déchet », « zéro gaspillage » vise à réduire la production de déchets et à mieux valoriser ceux que l'on produit.

L'approche « zéro déchet » propose donc une gestion alternative des déchets, bien moins coûteuse en ressources que la gestion conventionnelle. Elle est alors aussi une source d'emplois locaux pérennes et non-délocalisables, dans le cadre d'une économie plus circulaire.

Schématiquement, la stratégie « zéro déchet » peut se résumer en trois points :

1. Supprimer le recours à l'incinération des déchets et structurer le système de collecte des déchets de manière à augmenter la quantité de matière différenciée récupérable, à optimiser la qualité de la matière recyclable, ce qui aura pour conséquence de réduire simultanément la quantité de déchets produite ;
2. Encourager la réutilisation des matériaux recyclés par les industriels, la réparation des objets par les particuliers,

et promouvoir les modes de vie qui réduisent la quantité de déchets produite (par exemple, utiliser l'eau du robinet, éventuellement filtrée à domicile, plutôt que l'eau en bouteille) ;

3. Soutenir la conception et la fabrication par l'industrie de produits entièrement recyclables, réutilisables et réparables.

Un vrai défi à relever...

**Plus d'info**

[www.zerowasteFrance.org](http://www.zerowasteFrance.org)

**LA DÉMARCHE ZERO WASTE**

une démarche **GLOBALE, PARTICIPATIVE** pour atteindre l'objectif **ZERO** déchet gaspillage

**LES INGRÉDIENTS CLÉS :**

1. **PRODUIRE & CONSOMMER** Sobrement
2. **OPTIMISER & ALLONGER** l'usage
3. **PRÉSERVER** la matière

**MOBILISATION** de tous les acteurs du territoire

**CONVERGENCE** des différents niveaux de collectivités compétentes

**PORTAGE** politique

**ZERO WASTE FRANCE**

CC BY NC ND @helenepouille

# Famille presque ZERO DÉCHET

ZE GUIDE



Créez le mode de vie durable  
qui fait du bien

## Disparition des sacs en plastique

**L**es sacs en matière plastique mettent des centaines d'années à se dégrader dans l'environnement et causent de graves dégâts sur la biodiversité.

Plus de 700 espèces aquatiques sont menacées par les sacs en plastique. Des zones d'accumulation en masse de déchets en plastique ont été identifiées dans les océans, parfois appelées « continents de plastique ». En Europe, 100 milliards de sacs en plastique à usage unique sont encore consommés chaque année.

La France a pris d'importantes mesures pour réduire fortement la quantité de sacs en matière plastique utilisés.

- Les sacs en matière plastique à usage unique sont interdits à la caisse depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- Les sacs en matière plastique à usage unique hors caisse (comme les sacs de fruits et légumes) ont été interdits à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sauf s'ils sont compostables en compostable domestique et bio-sourcés.
- Les sacs oxo-fragmentables sont, dans tous les cas, interdits.

Ainsi apparaissent des sacs beaucoup plus fins, car la norme européenne EN13432 de 2009 encadre l'élimination des bioplastiques, en garantissant notamment l'absence de métaux lourds, une bonne dégradation du film et une non-toxicité du compost obtenu.



La présence du logo « ok-compost HOME » garantit que l'emballage peut être mis dans un compost personnel. Par contre cette norme ne donne pas d'indication sur la composition du sac et notamment sur sa part de matériaux bio-sourcés (d'origine végétale).

Ces sacs ne sont pas à être mis dans la poubelle de tri mais peuvent être mis dans la poubelle d'ordures ménagères.

Dans tous les cas, une solution de bon sens peut être d'apporter avec soi ses sacs lors de ses achats, une pratique qui permet de ne jamais être pris au dépourvu !

**LA FIN DES SACS EN PLASTIQUE à usage unique**

Le décret relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matière plastique à usage unique a été publié au Journal officiel le 31 mars 2016. Explications.

**POURQUOI ?**

- 5 milliards de sacs en plastique à usage unique sont distribués en caisse chaque année en France.
- 12 milliards sont consommés pour 7 millions de Français en dehors des caisses.
- 80% sont importés, majoritairement d'Asie. Ces sacs ont un impact sur les émissions de gaz à effet de serre.
- 75% des sacs en plastique ne sont pas recyclés.
- 86% des espèces de tortues marines sont menacées. Elles ingèrent les sacs et s'en retrouvent dans les intestins.
- 94% des oiseaux d'eau de bord sont contaminés par le plastique.

**QUAND ? EN 2 TEMPS**

- 1<sup>er</sup> JUILLET 2016**: Tous les sacs distribués EN CAISSE sont réutilisables.
- 1<sup>er</sup> JANVIER 2017**: EN DEHORS DES CAISSES, (pesée des fruits et légumes, fromage à la coupe, viande, poisson...) les sacs seront en papier ou en plastique biosourcé compostable en compostage domestique.

**OÙ ? CHEZ MON COMMERÇANT**

- FRUITS / LÉGUMES**: sac en papier, sac biosourcé compostable en compostage domestique
- POISSONS**: sac biosourcé compostable en compostage domestique
- LA CAISSE**: caisses à roulettes, sac à dos et sac plastique réutilisable

**ET CE SERA COMME ÇA DANS TOUS LES COMMERCES**

SUPERMARCHÉ BOUCHERIE MARCHÉ PÂTISSERIE LIBRAIRIE PARFUMERIE

**TRUCS & ASTUCES**

- À la boulangerie, évitez de prendre un sac juste pour un sandwich.
- Avec les gros légumes, collez l'étiquette ici.
- Pensez à avoir toujours avec vous un sac réutilisable.
- À la pharmacie, glissez la boîte de médicaments dans votre sac à main.
- Gardez dans votre caisse à roulettes vos sacs de fruits et légumes pour vos prochaines courses.

www.developpement-durable.gouv.fr

### À lire...

**F**amille presque zéro déchet - Ze guide  
De Jérémie Pichon, Bénédicte Moret  
Éditeur : THIERRY SOUCCAR

Famille presque zéro déchet est le récit croqué avec beaucoup d'humour d'une année d'expérimentation de réduction des déchets ménagers dans une famille. S'inspirant de l'expérience américaine de Béa Johnson dans « Zéro déchet », ce guide offre un programme pas à pas plein de conseils pratiques, des réponses claires à nos questions les plus folles (comment réduire ses déchets et garder ses relations sociales) et la sensation de pouvoir changer son mode de vie en pensant « simplicité ».

À tester sans modération.  
**Livre disponible à la bibliothèque municipale.**

### Plus d'info

Retrouvez la famille zéro déchet sur leur blog :  
[www.famillezerodechet.com](http://www.famillezerodechet.com)



**ONCLE BERNARD TÉMOIGNE**

**« Faire trier les jeunes  
c'est possible »**



**YVONNE**

**Trahie par son aide  
ménagère**

LE MAGAZINE QUI VOUS DIT TOUT SUR LE TRI

# People tri



**MATHIAS, EX-CHAMPION**

**Il fait son coming out** (p3)

**EXCLUSIF**

**LA PATHOLOGIE  
TRIOPHOBE DE SON MARI  
A DÉTRUIT SON COUPLE**



**SCOOP!**

**VERY BAD TRI**

**Quentin a fait un nouveau faux pas,  
Jessica se console dans les bras d'un  
autre, qui, lui, sait trier !**



**ELENA & JASON**

**COUP DE Foudre  
... à la déchetterie** (p3)

LA PATHOLOGIE  
TRIOPHOBE DE SON MARI  
A DÉTRUIT SON COUPLE

# VERY BAD TRI JESSICA ET QUENTIN, *C'EST FINI!*

La pathologie triophobe de Quentin aura eu raison de son couple. A force de râler à chaque fois qu'il entend le mot « tri », il a perdu sa belle. La fainéantise de Quentin a dépassé les bornes lorsqu'il lui a avoué avoir caché son blister du journal de la veille sous le canapé après l'avoir déballé, plutôt que de le jeter dans le bac de tri. Depuis ce terrible événement, Jessica et Quentin font poubelle à part.

Mais Jessica n'a pas perdu de temps ! Elle a été vue en compagnie de Kevin DUPONT. Elle doit certainement trouvé en lui ce qu'elle cherchait chez Quentin, à savoir la motivation pour le tri ! Ces deux-là ne se quittent plus, comme s'ils étaient faits l'un pour l'autre... Kevin lui aurait même proposé de l'accompagner en déchetterie pour se débarrasser du polystyrène de sa nouvelle télévision. Quel romantique !

Blister du journal



Bac de tri

Polystyrène



Déchetterie

**EXCLUSIF**

**MATHIAS MORIN,  
EX-CHAMPION DE FRANCE DE TRI,**

**TOUT ÉTAIT  
FAUX !**



En 2016, Mathias Morin était sacré champion de France de tri. En triant 30 kg de déchets en 6 minutes, il devenait le meilleur trieur du concours depuis sa création.

A peine quelques mois plus tard, tout s'écroule pour l'ancien vainqueur. La FFTP, Fédération française du tri parfait, retire le trophée à Mathias Morin, après avoir constaté des anomalies dans le déroulement du championnat.

En effet, en visionnant à nouveau les images du concours, la FFTP s'est aperçue que le vainqueur avait des indications supplémentaires par rapport aux autres candidats. Sur certains des déchets à trier, on pouvait lire les mentions « poubelle de tri » ou « poubelle d'ordures ménagères ». De quoi remettre en question la place de Mathias sur le podium. Ce dernier a avoué avoir été aidé par un membre du staff, en échange d'une partie de son gain.

L'ex-champion devient tristement le symbole de la triche dans le championnat de tri.

Mathias Morin est un tri-cheur. En réalité, la fainéantise est sans doute son plus gros défaut. Il tient un discours pro-tri en public mais quand personne ne le regarde, il jette sa bouteille en verre dans la poubelle.

**INDISCRETION**

**Coup de foudre à la déchet'**

**ELENA MARCHAL**

Après son déménagement, Eléna, en trieuse consciencieuse, s'est rendue à la déchetterie pour y déposer ses cartons bruns. Jason était également là pour déposer ses coupes de haies et sa pelouse qu'il venait de tondre.

Ils se sont croisés auprès du gardien et depuis ils ne se quittent plus. Jason apprend à sa belle les rudiments du compostage et de l'utilisation des déchets verts. Elle le surprend chaque jour par sa

connaissance des subtilités du tri...

Un couple fait pour se rencontrer, nous leur souhaitons une belle vie ensemble...



**Bac de tri**

## Difficile d'expliquer le tri à un jeune... BERNARD LE GRAND ONCLE, BON TRIEUR, TÉMOIGNE

A 19 ans, Camille est une jeune fille très peu préoccupée par le tri. Elle rencontre Bernard, afin de changer son comportement face au tri.

Au cours de son adolescence il a trié dans les quartiers difficiles. Aujourd'hui Bernard, le grand oncle est un bon trieur. Il est l'exemple à suivre.

*« J'interviens souvent auprès de jeunes comme Camille. Ces jeunes ont grandi entourés de discours alarmistes sur l'environnement... Ils en sont découragés, voire déprimés. « C'est trop tard ! » et « Ca m'vénère le tri » sont les phrases que j'entends le plus souvent lors de mes interventions.*

*Les jeunes ne kiffent pas le tri. Difficile d'expliquer le tri à un jeune, qui est plus intéressé par sa partie de Candy Crush en cours que de se demander dans quelle poubelle il doit jeter sa cannette après sa soirée entre amis. »*

## TRAHISON



**YVONNE**

## TRAHIE !

**SON AIDE À DOMICILE NE TRIAIT PAS**

Yvonne est dépitée. Elle qui se dit que chaque petit geste du quotidien est une manière de préserver le futur de ses petits-enfants prend son rôle de trieuse très à coeur. Il y a quelques jours, Yvonne fait une découverte à peine croyable : Annie, son aide à domicile, ne trie pas les déchets quand elle vient effectuer ses tâches quotidiennes auprès de la vieille dame. « J'ai retrouvé une brique de lait dans la poubelle classique » nous confie Yvonne. « Et je suis persuadée que ce n'est pas la première fois que ça arrive ». Yvonne se dit « trahie » selon ses propres termes. Elle ne pense cependant pas mettre fin au contrat de son aide à domicile.



**Bac de tri**

# Le guide pratique du tri

## La couleur des bacs

Aujourd'hui

Demain

Aujourd'hui

Demain



## À déposer dans le bac de tri



**LES BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE ET LEURS BOUCHONS**



**LES EMBALLAGES MÉTALLIQUES**



**LES BRIQUES ALIMENTAIRES**



**LES CARTONNETTES, DE LA TAILLE MAXIMUM D'UNE BOÎTE À PIZZA, VIDÉES MAIS QUI PEUVENT ÊTRE LÉGÈREMENT SOUILLÉES**



**LES POTS, BARQUETTES ET FILMS EN PLASTIQUE**

**MAIS AUSSI...**



**Tous les emballages se trient !**

## Astuces

Déposez les déchets vidés, non lavés, sans les imbriquer, en vrac dans votre bac. Ne sortez votre bac que quand il est plein.

## Le verre se recycle



### Astuce

Ne jamais mettre le verre dans la poubelle d'ordures ménagères.



LES BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE APPELÉS VERRE D'EMBALLAGE (INUTILE D'ENLEVER LA MONTURE MÉTALLIQUE DE CERTAINES BOUTEILLES DE BIÈRE OU DE POTS EN VERRE)



Ni vaisselle cassée, ni ampoules, ni plats transparents, ni boîtes de conservation, ni Pyrex, ni cristal

Déchetterie

## Le papier se recycle



LES JOURNAUX, PROSPECTUS



LES ANNUAIRES, CAHIERS, LIVRES



LES MAGAZINES



### Astuce

Toujours retirer l'emballage plastique des magazines et le mettre dans le bac de tri.



LES ENVELOPPES AVEC OU SANS FENÊTRES, PAPIER ENTOURANT LE PAIN

# À apporter à la déchetterie



**LES CARTONS BRUNS PLIÉS**



**LE VERRE ÉBRÉCHÉ, LA VAISSELLE, LA PORCELAINE, LES AMPOULES, LES BOÎTES DE CONSERVATION, LE PYREX, LE CRISTAL...**



**LES BATTERIES ET LES PILES**



**LES CAPSULES NESPRESSO**



**LES DÉCHETS VÉGÉTAUX**



**LES DÉCHETS DANGEREUX**



**LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES**



**LE POLYSTYRÈNE D'EMBALLAGE**



**LES POTS DE FLEURS EN PLASTIQUE ET EN TERRE CUITE**

## **Astuce**

Les capsules de café contenant du plastique se jettent dans la poubelle d'ordures ménagères.



# À déposer dans le bac à compost ou dans les points de compostage de proximité



**LES ÉPLUCHURES ET DÉCHETS DE LÉGUMES ET FRUITS** (AGRUMES COMPRIS), ABIMÉS EN MORCEAUX, NOYAUX DE FRUITS



**LE MARC DE CAFÉ, THÉ** (Y COMPRIS FILTRES ET SACHETS EN PAPIER ET CAPSULES SOUPLES)



**LES RESTES DE REPAS** (SAUF VIANDES ET POISSONS)



**LES OS, COQUILLES** D'OEUFS, DE NOIX, D'ARACHIDES, DE MOULES



**PLANTES** (MORCEAU DE 10 CM, EMIETTEZ LES MOTTES)



**LES SACS PLASTIQUES « OK COMPOST HOME »**, SURTOUT PAS DANS LE TRI



**LES MOUCHOIRS ET ESSUIE-TOUT**



**LES PLUMES, POILS, CHEVEUX** (À DISPERSER DANS LE BAC EN QUANTITÉ LIMITÉE)

**Astuce**  
Mettez du broyat de bois au fond de votre « bio-seau » et vous direz adieu aux mauvaises odeurs.

# À déposer dans le bac d'ordures ménagères



**LES COUCHES**



**LES BOUCHONS DE BOUTEILLES DE VIN EN LIÈGE OU EN PLASTIQUE**

**Astuce**  
Mettez vos ordures dans des sacs fermés hermétiquement dans votre bac.



**LES BOÎTES EN BOIS, ALLUMETTES, ...**



**LES BOÎTES EN PLASTIQUE**



**LES « POST-IT »**



## Ça s'est passé chez nous...



### Une nouvelle Sainte Barbe au Touvet

Le 14 janvier, les sapeurs-pompiers du Touvet célébraient la Sainte Barbe en présence de Christophe Engrand, conseiller départemental, représentant le Président du Sdis et les maires du secteur : Le Touvet, La Buissière, Le Cheylas, Goncelin, Hurtières, Theys et La Terrasse. Une cérémonie au cours de laquelle des diplômes et médailles sont venus récompenser des sapeurs-pompiers toujours prompts à évoluer et à se perfectionner.

Un grand moment d'émotion a salué la fin d'activité du Capitaine Carré, au bout de nombreuses années d'engagement au service des autres.

Le maire a aussi souhaité mettre les vétérans et les familles à l'honneur en citant Bernard Ollinet, André Spérone, Jean-Marie Ledy, Michel Nicolle, Gilbert Mollion, Suzanne Aux Haumet et Jean, Alain Raphaël, ...

### 2017, des vœux résolument optimistes

En ce début d'année, où la neige a recouvert la commune, les Touvetains étaient nombreux à avoir bravé le froid pour participer à la cérémonie des vœux du Maire le 20 janvier. En introduction, un petit film de présentation de la commune ; réalisé pour le congrès des Maires, a présenté en quelques minutes le territoire et ses spécificités. Après un discours du conseil municipal des enfants qui célébrait les derniers vœux de son mandat, et une intervention du conseil des sages, Laurence Théry a présenté des vœux optimistes, des vœux de rassemblement aux habitants et partenaires présents. Après un bilan de l'année, elle a annoncé la signature du décret qui devrait permettre à Pluralis d'obtenir le financement nécessaire aux travaux d'une nouvelle gendarmerie !

### Commémoration du 19 mars

La commémoration du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie a réuni anciens combattants et élus autour du monument aux morts.

Vous pouvez retrouver le discours du maire sur <http://www.letouvet.com/vie-municipale/evènements/>



### La MC2 en représentation au Bresson

Dimanche 26 mars à 17h, la MC2 a présenté une nouvelle fois un spectacle. Invitée par la commune, une pièce de Feydeau est à l'honneur cette année. Méconnue et délirante, la pièce Les hommes de paille, contient déjà tous les ressorts comiques de l'auteur. Les malen-

tendus s'accumulent et la situation s'engluant dans une réjouissante absurdité.

Deux hommes se présentent chez la citoyenne Marie pour l'épouser. La veille, celle-ci a passé une annonce : elle cherche un homme de paille en vue des prochaines élections... La porte est ouverte, Marie n'est pas là : les deux prétendants Farlane et Salmèque vont se prendre réciproquement pour la citoyenne. Bravant

l'inconfort mutuel, ils engagent une danse de séduction exubérante et des projets politiques fulgurants et fumeux. L'amour démocratique est en marche, réinventé par le génie de l'opportunisme. Mise en scène par Benjamin Moreau, une représentation unique au Touvet, qu'il ne fallait rater sous aucun prétexte. Le public était au rendez-vous et a apprécié le spectacle.

# A noter dans vos agendas, les nombreux rendez-vous du printemps

## Les Musiciens du Louvre jouent Mozart

**R**endez-vous incontournable du printemps, les Musiciens du Louvre sont une nouvelle fois accueillis dans la grande galerie du château du Touvet, **le jeudi 11 mai à 20h30** avec un quatuor pour flûtes de Mozart et Haydn. Les musiciens accueillent des classes de l'école élémentaire dans la journée pour une découverte des instruments et de leur répertoire. Un échange toujours plein de surprises.

En fin de journée le concert est souvent un moment magique. Qui a dit que Mozart n'aimait pas la flûte ? Il a composé pour cet instrument deux concertos, un autre pour flûte et harpe, un opéra et quatre quatuors, dont trois sont joués au château.

**Tarif normal : 12€**

**Tarif minoré : 8€** (pour les chômeurs, étudiants, moins de 18 ans, bénéficiaires

des minimas sociaux).

**Ouverture des réservations le lundi 10 avril.** Billets en vente à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture. Aucune réservation n'est prise ni par correspondance ni par téléphone.

*Les Musiciens du Louvre sont subventionnés par le Département de l'Isère, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes).*



## Les arts plastiques de sortie avec Macadam peinture



**L'**édition 2017 de Macadam peinture se dessine. **Samedi 20 mai après-midi**, l'espace public est consacré aux arts plastiques et devient un espace de partage, de création, de découverte où il est conseillé de laisser libre cours à son imagination. « L'artplastichet » (= arts plastiques+ déchets) est à la une. Les arts plastiques participent à la récup' des matériaux et de nombreux ateliers permettent de donner une seconde vie aux déchets du quotidien :

- les vieux pneus et la peinture se transforment en jardinières, en pendules...
- les cuillères en plastiques et la pâte



à modeler créent des tableaux plus étonnants les uns que les autres...

- les bouteilles en plastique participent à des tableaux d'un autre monde...
- les bouchons en plastique deviennent des fleurs...
- les arbres de bouteilles en plastique peuvent décorer les jardins...
- une fresque de bouchons en plastique peut s'inviter sur les murs...

et toujours sur le bitume :

- calligraphie sur la chaussée et les trottoirs
- atelier craies et acrylique autour des passages piétons



**Venez nombreux de 14h à 19h le samedi 20 mai pour laisser s'exprimer l'artiste qui sommeille en vous.**

**Plus d'info**

sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)  
au mois de mai

# Nouvelle édition de Plantes et jardins au Château du Touvet

Chaque année, dans le cadre de la manifestation nationale des *Rendez-vous aux jardins*, la commune du Touvet en partenariat avec Isabelle et Bruno de Quinsonnas, propriétaires du château du Touvet, consacrent une journée aux plantes, aux arbustes, à l'artisanat et à la découverte des techniques de jardinage.

**L'édition 2017 se déroule le dimanche 4 juin.** Elle est placée sous la thématique du *Partage au jardin*. Plantes rares, bulbes, rhizomes, plantes aquatiques, ... Au fil des stands, les visiteurs découvrent la richesse de la nature et glanent, le long des allées, des idées de décoration de jardins ou de balcons, des conseils et partagent avec les professionnels leurs envies et leurs besoins.

Des animations ponctuent cette journée consacrée aux plantes et aux jardins,



pour découvrir et partager de nouvelles techniques de jardinage, recueillir des conseils.

**Plus d'info**

sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com)  
au mois d'avril

## La musique envahit la place

**De 17h à minuit, le 21 juin**, la commune du Touvet fête la musique et ouvre une scène aux écoles de musique et à tous les groupes musicaux et de danse du Touvet et du Grésivaudan qui le souhaitent. Le temps d'une soirée, la place de l'école se transforme en scène pour tous les amateurs qui veulent faire partager leur

amour de la danse et/ou de la musique. Une soirée autour de la musique qui se déroule dans la bonne humeur. Le nombre de place est limité, alors inscrivez-vous vite pour partager votre passion avec les spectateurs.

**Plus d'info**

et inscriptions 06 88 60 14 52



## Inauguration de l'abri jeunes

Cet abri élaboré en concertation avec les jeunes est sorti de terre en 2016 et mis en service depuis l'été. Les jeunes s'approprient ce lieu qui leur correspond et leur permet de se retrouver sans importuner les riverains. Un travail est mené avec eux afin d'élaborer un règlement d'utilisation : pas de voiture, par exemple.

L'abri jeune sera inauguré **le vendredi 19 mai à 18h30**. L'occasion d'une rencontre entre utilisateurs, initiateurs du projet et élus qui pourront échanger sur ce projet de concertation.



## Ensemble, à l'heure des repas partagés



dizaine de personnes présentes a partagé un déjeuner animé. Un mois plus tard, nouveau repas et nouveau succès. À l'heure du déjeuner, les rires et les discussions ne laissent aucun doute sur la réussite de ces premiers rendez-vous ! Ces repas se prolongent jusqu'au milieu de l'après-midi autour de jeux, de discussions, ou de promenades dans le village.

**O**rganisés par le Centre communal d'action sociale (CCAS) du Touvet, les repas partagés sont de retour au Touvet en ce début d'année. Vous avez envie de partager le repas dominical avec d'autres habitants, de rencontrer de nouvelles personnes ? Rendez-vous à la Maison des associations à partir de 12h avec un plat à partager pour le déjeuner et de la bonne humeur.

Le premier repas s'est déroulé dimanche 26 février dans une ambiance joyeuse. La

Cette expérience initiée par Raymonde Cartier-Million, est portée par Jean-Louis Mourette, vice-président du CCAS, et Maïté Bouclans-Morize, membre du CCAS. Elle doit se prolonger jusqu'à l'été.

**À noter les prochains rendez-vous : dimanches 30 avril, 28 mai et 25 juin**

### Plus d'info

Jean-Louis Mourette  
Tél. 07 82 93 33 43

## Portraits d'habitants

**C**e projet, initié et porté par les membres du Centre communal d'action sociale, a été engagé à Noël.

En recueillant la parole des habitants, acteurs de notre village, et en cherchant à savoir pourquoi ils sont venus vivre au Touvet, le CCAS imagine faire une galerie de portraits. À l'issue de toutes ces rencontres, les souvenirs récoltés seront partagés pour composer une exposition qui pourra faire œuvre collective.



Le CCAS en de multiples lieux et à différents moments a accueilli un studio photo pour



## Nouveau périple pour le CCAS

**D**eux fois par an, au printemps et à l'automne, le CCAS propose un voyage à la découverte de notre belle région aux personnes disponibles la journée : Grenoble, Annecy, Chambéry, Vienne, ... La première sortie de 2017, aura lieu **à Lyon le 6 juin**. Au programme, découverte de la vieille ville, déjeuner dans un bouchon lyonnais, ...

Cette journée s'annonce une nouvelle fois enrichissante et permet de découvrir la face cachée de villes que nous connaissons tous un peu.

**Tarif : 45€ (grâce à une participation du CCAS)**

### Plus d'info

et inscriptions **avant le 19 mai**  
Tél. 04 76 92 34 33

photographier et partager les souvenirs de ceux qui sont un jour « arrivés au Touvet »... Les membres du CCAS reprennent contact avec les personnes intéressées qui n'ont pas encore été photographiées... À ce jour, ils ont recueilli 100 paroles et tiré autant de portraits.

### Plus d'info

Lucille Ferlay - Directrice du CCAS  
Tél. 04 76 92 34 33  
ccas@letouvet.com

# Les ados au ski



**A**près la réussite du court séjour de cet été, le centre communal d'action sociale du Touvet avait envie de proposer une nouvelle expérience aux jeunes souvent participants des Vendredis jeunesse. Un appel à projet de la communauté de communes du Grésivaudan a permis d'imaginer un séjour cet hiver. Subven-

tionnées en partie par la Communauté de communes, les communes de Saint-Ismier, Lumbin et le Touvet se sont réunies pour proposer aux ados âgés de 11 à 17 ans un séjour d'une semaine de ski au mois de février, au gîte *Le clos savoyard* à Châtel en Haute-Savoie. Les jeunes se sont impliqués



dans l'organisation et ont été associés à chaque étape du projet. Dix jeunes issus de chaque commune, accompagnés de 4 animateurs salariés des communes, ont partagé une semaine de découverte dédiée au ski qui a permis de sensibiliser ces jeunes aux



règles de la vie collective. Le CCAS a veillé à composer un groupe paritaire, et à établir un « reste à charge » acceptable pour toutes les familles. Ainsi le coût du séjour s'est échelonné de 86 € à 364 €, grâce aux aides de la Communauté de communes et du CCAS de la commune. Pour que les règles soient équitables entre les 10 jeunes, la location du matériel, destiné à ceux qui n'en disposaient pas, a été payée grâce à l'engagement de tous, par la vente de gâteaux sur le marché. Les 10 jeunes Touvetains sont revenus enchantés de leur séjour ; les conditions météo pas toujours idéales leur ont, malgré tout, permis de pratiquer le ski.

Une expérience que les dix jeunes ne demandent apparemment qu'à renouveler.



# La rentrée se prépare dès maintenant !

**L'**année scolaire 2017-2018 est déjà en cours de préparation. Les plus petits, nés en 2014, sont inscrits à l'école maternelle depuis le début de l'année. Les services autour de l'école travaillent également à l'organisation de l'année scolaire à venir.

Les inscriptions se déroulent le mardi 13 et le jeudi 15 juin de 17h à 19h à la mairie. Il suffit de vous présenter aux permanences avec un dossier rempli (téléchargeable sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com), début juin) et les documents demandés. Votre enfant

sera alors inscrit aux services choisis : restauration scolaire, accueil périscolaire, Grappaloups, accueil péri-éducatif.

Ce moment d'inscription permet de vous présenter le portail famille où vous gérez informatiquement les présences et les absences de vos enfants, de répondre à vos questions et de vous rappeler les délais d'inscription et/ou d'annulation des accueils périscolaires et péri éducatifs.

**Plus d'info**

CCAS

Tél. 04 76 92 34 37



## Mode d'emploi des Grappaloups en été

**P**our inscrire votre enfant pour l'été, il suffit de retirer le dossier à la mairie ou de le télécharger sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com). Une fois complété, il suffit de le déposer à la mairie ou l'envoyer par mail [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com) avec l'ensemble des pièces justificatives.

**Fermeture des Grappaloups du 31 juillet au 20 août.**

Tout au long de l'année, les enfants de 3 à 12 ans sont accueillis les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires.

**Plus d'info**

CCAS

Tél. 04 76 92 34 37



## Le Touvet, une commune engagée dans un territoire à énergie positive

**D**epuis 2008, la commune du Touvet est fortement engagée dans des pratiques et des politiques respectueuses de l'environnement. Son Plan climat énergie territorial, voté en 2013, affirme sa volonté de participer à l'effort international de réduction des gaz à effet de serre. La Communauté de communes a voté en 2013 son Plan climat air énergie territorial. En novembre 2015, le Grésivaudan a été labellisé Territoire à énergie positive (Tepos) par la région Auvergne-Rhône Alpes et en mai 2016, Territoire à énergie positive pour la Croissance verte (Tepcv) par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Une enveloppe de 500 000 € a été allouée aux 400 territoires labellisés pour développer des actions concrètes. Et le Grésivaudan a proposé à des communes fortement engagées dans ce type de démarche de proposer des projets susceptibles d'être récompensés.

Trois des 46 communes du Grésivaudan ont répondu, dont le Touvet pour le bâtiment à énergie positive du rugby, Laval pour le pro-

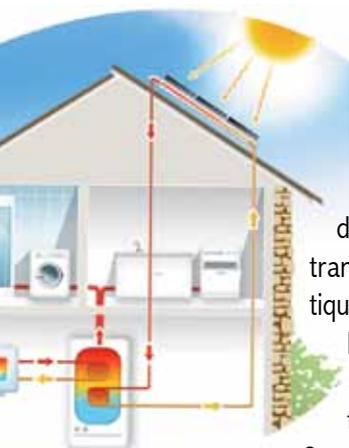


jet d'un réseau de chaleur et Saint Martin d'Uriage pour un projet de chaufferie bois. Les maires, accompagnés de Gérard Cohard, 1<sup>er</sup> vice-président en charge du PCAET, ont participé à une cérémonie de signatures

de conventions d'appui financier présidée par Ségolène Royal.

Notre commune est fière d'avoir ainsi été distinguée et subventionnée par le Ministère.

## Le Grésivaudan met en place une prime chauffe-eau solaire pour les particuliers



**P**our concrétiser les mesures de la Loi de transition énergétique dans tous les domaines de la vie quotidienne, la Communauté de communes propose une prime chauffe-eau solaire aux propriétaires de maisons individuelles pour promou-

voir de nouveaux équipements moins énergivores. Cette aide, cofinancée par le Grésivaudan à hauteur de 20 %, est proposée pendant 3 ans.

**Destinée aux habitants du Grésivaudan**, propriétaires d'une maison individuelle en résidence principale, la prime concerne les chauffe-eau solaires thermiques individuels (CESI) et les chauffe-eau/chauffages solaires thermiques individuels (SSC – Systèmes solaires combinés). Les travaux doivent être réalisés par un installateur qualifié RGE.

**Le montant de la prime** varie entre 600 et 1 500 € selon le projet, cumulable avec

d'autres aides telles que les crédits d'impôt pour la transition énergétique, les Certificats d'économie d'énergie (CEE)...

**Attention ! Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire de remplir son dossier de demande avant la réalisation des travaux.**

### Plus d'info

et retrait du dossier auprès de l'AGEDEN (Association pour une gestion durable de l'énergie) au 04 76 23 53 50 ou sur [www.ageden.fr](http://www.ageden.fr)

# Au menu des éco-ateliers du printemps : permaculture, compost et hôtel à insectes

**D**e plus en plus connus, les rendez-vous des éco-ateliers rencontrent à chaque édition un certain succès. Un samedi par mois au printemps et à l'automne, la commission Environnement propose aux Touvetains, une matinée pour bricoler ou découvrir une activité autour du jardinage et de la biodiversité. Au mois de mars, c'est la découverte de la permacul-

ture et l'initiation à sa pratique ; c'est l'occasion aussi de reparler des « incroyables comestibles ».

**Le prochain rendez-vous, le 8 avril**, dans le cadre de la semaine du compostage de proximité, vous guide dans la construction de votre bac à compost.

**Dernier rendez-vous de la saison au**

**cours de la journée éco-citoyenne, le samedi 13 mai** pour participer à la construction d'un hôtel à insectes collectif dont l'implantation se ferait sur le rond-point d'entrée de village. Comme d'habitude, accès libre et gratuit, matériaux fournis

**Plus d'info**

[www.letouvet.com/evenements/eco-ateliers/](http://www.letouvet.com/evenements/eco-ateliers/)



## Actualité Gré'sy

### Attention !

**À compter du 15 avril, la borne de recyclage Gré'sy située à la mairie change de place.**

Alertée sur le très faible taux de remplissage du chalet situé à côté de la mairie, la municipalité déplace la borne au cimetière, à côté des PAV verres et papier. L'implantation au quartier de la gare est maintenue.

Ces bornes permettent de récolter, vêtements, CD, DVD, maroquinerie, chaussures. Suite à une difficulté avec la filière de recyclage, les bouchons ne sont plus récoltés. Vous pouvez déposer vos bouchons à la mairie de Goncelin, à la déchetterie ou dans votre poubelle traditionnelle de tri.



© Gré'sy

La fabrique de chiffons prend forme depuis que Gré'sy est implanté au Touvet. Mise en conformité, nettoyage et préparation du local de fabrication de chiffons ont été réalisés. Le montage mécanique de la ligne de production a bien avancé et les premiers recrutements sont en cours.



### L'éco-citoyenneté au cœur d'une journée

**L**a commune du Touvet organise une nouvelle édition de **sa journée éco-citoyenne pour sensibiliser au développement durable samedi 13 mai**. Dès 9h, démarrage des éco-ateliers (cf ci-dessus).

**Nouveauté de 15h à 17h** : une balade pour faire le tour des réalisations du village en vue de découvrir leurs composantes environnementales ; une balade pour identifier la biodiversité nichée au cœur du village ; une après-midi ludique et pédagogique pour découvrir le Touvet autrement...

**Plus d'info**

sur le site internet [www.letouvet.com](http://www.letouvet.com) début mai

## Bilan de la municipalité à trois ans



Le 8 mars, le pôle artistique et culturel a accueilli les Touvetains à la réunion publique présentant les réalisations de la municipalité à mi-mandat. Ce fut l'occasion de revenir sur l'historique, la conception et la mise en œuvre de certains projets. Autour de 4 thèmes, chaque élu a évoqué les projets en cours et à venir :

**Un Touvet solidaire, avec le Centre communal d'action sociale**, de l'installation du SAJ (service d'accueil de jour) à l'évolution de la Maison Saint-Jean, grâce à des méthodes de concertation éprouvées autour par exemple des projets de Jardins partagés portés par Conseil des Sages, de l'Abri jeunes à l'initiative des quelques

jeunes, des visites de quartier ...

**Un Touvet en mouvement** où les transferts de compétences inscrits dans la loi Notre ont conduit à parler de l'actualité de la gestion de l'eau et de l'assainissement et du développement économique. Ont été abordées, ensuite, des questions sur l'évolution des constructions, sur l'habitat et le logement, sur la préservation des espaces naturels et les projets agricoles portés par la commune.

**Un Touvet à vivre** avec la réfection de la Grande rue, les projets d'aménagement du parking du cimetière, les projets de sécurisation de la route départementale 29 et la

création d'une vélo-route ; les démarches de développement durable fortement intégrées à tous les projets communaux et le développement des énergies renouvelables.

**Et enfin un Touvet rassemblé** autour des événements festifs et de la programmation culturelle, comme de la politique associative, pour laquelle un zoom spécifique a été réalisé autour du réaménagement de la salle du Bresson.

Ce panorama très large a permis d'évoquer les réalisations mais aussi ce qu'il restait à faire. Un temps de questions réponses a permis de préciser, d'informer et d'échanger pendant près de deux heures et demie.

## Réunion publique de « l'Accorderie »



Une accorderie a été créée à Pontcharra il y a quelques mois. Intervenant dans le champ de l'Économie sociale et solidaire, cette structure propose un système économique alternatif. Une nouvelle forme de richesse collective et solidaire s'appuie sur le potentiel des membres de

toute la communauté. Souvent les citoyens les plus pauvres sont jugés moins productifs car des emplois mal rémunérés les excluent de la « consommation ». Une Accorderie fait plutôt le pari qu'il est possible de produire et de consommer autrement.

Les membres, les « Accordeurs » mettent à la disposition des autres, compétences et savoir-faire, sous la forme d'offres de services : cuisiner, restaurer des meubles, apprendre un sport, etc. Chaque service rendu est comptabilisé dans une banque de temps et donne le droit d'accéder à un



autre service choisi, considérant qu'une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quelle qu'en soit la nature.

**Pour présenter ce nouveau mode d'échanges et envisager la possibilité de mettre en œuvre ce type de proposition au Touvet, l'Accorderie de Pontcharra et la commune, vous invitent à une réunion publique le 20 juin à 20h30 à la Mairie.**

**Plus d'info**

Accorderie de Pontcharra  
[www.accorderie.fr/pontcharra](http://www.accorderie.fr/pontcharra)  
09 86 17 53 99 - 07 82 81 06 79

# Envie de jardiner ? Rendez-vous aux jardins partagés avec le conseil des sages

La commune s'est engagée à créer des jardins partagés pour vous offrir un nouvel espace de vie, permettre à ceux qui ne disposent pas de jardin d'avoir accès à une parcelle cultivable. La réalisation de ce nouvel espace communal doit concilier les deux objectifs du projet : permettre la culture potagère à une vingtaine de volontaires et offrir un lieu de convivialité qui permette l'échange entre jardiniers et le développement de pratiques.

Le conseil des sages travaille depuis plusieurs mois à ce projet : visite de jardins dans d'autres communes, définition des espaces, des surfaces, des aménagements nécessaires, élaboration du cahier des charges, rédaction du règlement intérieur, etc. Ils élaborent pas à pas, les jardins partagés de la

commune.

Arrivés en phase d'aménagement, ils souhaitent quantifier les demandes pour évaluer le nombre de candidats prêts à cultiver des parcelles de 50 m<sup>2</sup> chacune.

Vous n'avez pas de jardin chez vous ? Vous souhaitez pouvoir cultiver fruits et légumes au Touvet, dans une ambiance conviviale et de partage ?

**Faites vous connaître, soit en découpant et en déposant le coupon réponse ci joint dans la boîte aux lettres de la mairie soit en envoyant un mail à la mairie : [mairie@letouvet.com](mailto:mairie@letouvet.com) Votre intention n'est en aucun cas un engagement.**

## Jardin partagé

**Coupon à découper et à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie pour vous faire connaître.**

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

Intérêt pour le projet: \_\_\_\_\_

# Et les nouveaux élus du conseil municipal d'enfants sont...



Après un mandat riche en réalisations, les élus du Conseil municipal d'enfants ont fait leur dernière apparition publique lors des vœux du Maire. Ils ont ensuite accompagné et conseillé les 34 candidats à leur succession au cours de la campagne qui s'est déroulée du 6 au 13 mars. Les candidats se sont déclarés le 14 février.

Ils ont élaboré leurs affiches pendant les vacances scolaires et ont présenté leurs projets le 10 mars à la mairie.

Affiches, programmes, présentation, les étapes sont les mêmes que chez

les adultes. À l'issue des élections du lundi 13 mars à l'école, les écoliers des classes de CE2, CM1, CM2 ont choisi leurs 10 nouveaux représentants pour deux ans, 5 filles et 5 garçons la parité étant la règle pour nos jeunes élus :

- Timéon Bachelot CE2
- Pauline Blaszczyk CM1
- Wendy Bouvier CE2
- Lorane Cœur CM1
- Gabriel Dehoux CM1
- Lylia Doudard-Gallic CM1
- Carla Genet CM1
- Louane Mauchand CM1



- Lucas Pizzacalla CM1
- Tino Schwob CM1

**Le taux de participation de 99 %** a permis de départager les 34 candidats.

Au centre de leurs programmes : la cantine, les déchets, les espaces publics, la solidarité. Accompagnés de Sylvie Large et Christine Micheloni, conseillères municipales, ils ont maintenant deux ans pour mener à bien de nombreuses actions et découvrir le fonctionnement d'une commune.



# TRAVAUX



## Réfection du chemin de l'Empereur dans la plaine

Pour réaliser un tracé de cyclo tourisme, le Département crée une vélo-route du Sillon alpin. Elle traverse tout le Grésivaudan pour relier Genève à Valence et Grenoble.



Du 18 juillet au 26 septembre 2016, réseaux secs et humides, tranche 1 en partie basse



Du 3 octobre à mi décembre 2016, réseaux secs et humides, tranche 2 en partie haute



Du 20 février au 24 mars 2017, réseaux secs et humides, tranche 3, carrefour Champet



Reprise des travaux après la Vogue au début du mois de mai.

Plus d'info

## Les travaux de la Grande rue progressent

[www.letouvet.com/vie-municipale/projets-realizations/#amenagements-urbains](http://www.letouvet.com/vie-municipale/projets-realizations/#amenagements-urbains)

**Fin de travaux au Trésor Public** avec la visite du Directeur départemental des finances publiques, Jean-Pierre Péry le 27 février, en présence du receveur principal Eliette Le Coz.



**Changement des panneaux de limitation de vitesse au Vivier (30 ou 15 km/h)** à la suite des demandes formulées à la réunion de quartier.



**Au Bresson,** le bâtiment éco-responsable « passif » du local de rugby sort de terre progressivement.



**L'aménagement paysager du rond-point débute** avec la plantation d'un pommier et de la jachère fleurie semée.

## **Autorisation de sortie de territoire à nouveau obligatoire pour les mineurs !**

**À** partir du 15 janvier 2017, les mineurs non accompagnés par un titulaire de l'autorité parentale doivent être munis d'une autorisation de sortie de territoire. Cette autorisation s'applique à tous les voyages hors du territoire français, individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours de vacances, séjours linguistiques, etc.) de mineurs résidant habituellement en France et non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale.

Il s'agit d'un formulaire Cerfa établi et signé par un parent (ou responsable légal), plus accompagné d'une photocopie de la carte d'identité ou d'un passeport du signataire.

Pour voyager, le mineur doit être en possession d'une pièce d'identité valide. L'AST ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature. En cas de fausse déclaration, le signataire de l'autorisation s'expose à des sanctions pénales. Aucune démarche

à la mairie ou à la préfecture n'est nécessaire.

### Plus d'info

pour télécharger le formulaire Cerfa :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>



## **2016, le Grésivaudan à l'heure de l'évaluation et du projet de territoire**

**D**e puis le mois de juin, élus et agents de la Communauté de communes, assistés par un bureau d'études travaillent à l'évaluation des politiques publiques de la Communauté de communes du Grésivaudan. Issue de la fusion de 5 communautés de communes et de l'adhésion de 11 communes supplémentaires isolées, la Communauté de communes du Grésivaudan est une addition d'acquis communautaires. Au fil des années l'action communautaire s'est développée. Les réformes territoriales successives ont renforcé les compétences des instances intercommunales. Pour garantir une cohérence globale de l'action communautaire et éviter la dispersion des moyens d'intervention du Grésivaudan ou une répartition peu claire des interventions et des portages entre communauté de communes et communes, il a paru indispensable de qualifier et quantifier l'action menée.

Ainsi, tous les conseillers municipaux du territoire ont été invités à des réunions en plusieurs endroits du territoire pour échanger et livrer leur vision de l'action communautaire.

Au terme de ces 6 mois d'évaluation et de travail, les premiers enseignements mettent en lumière un risque quelque peu inflationniste de l'action communautaire et la nécessité de préserver la cohésion territoriale. Pour clarifier les priorités à l'échelle des 46 communes, et passer d'une communauté de services à une communauté de destin, un nouveau pacte politique communautaire



pourrait s'organiser autour d'un projet de territoire. Au delà de l'addition de politiques sectorielles, un document cadre pourrait donner du sens et de l'intelligibilité aux actions du Grésivaudan avec pour objectif de refonder le pacte communautaire à partir de logiques territoriales partagées. Il peut s'agir de la complémentarité des territoires entre la plaine et la montagne, la définition et la reconnaissance des bassins de vie, la prise en compte des continuités écologiques et paysagères, de la trame bleue et verte, de la définition de partenariats avec les territoires voisins, de la nécessité de définir des priorités d'intervention à moyen et long terme au delà du mandat, de la nécessité d'un projet de territoire qui engage le Grésivaudan et les communes, de la définition d'un projet d'administration, ... L'année 2017 marque le démarrage de cette réflexion collective.

# Tous les bons gestes pour voter

L'année 2017 est riche en scrutins nationaux. Dimanches 23 avril et 7 mai pour la présidentielle, les bureaux seront ouverts de 8h à 19h. Les élections législatives se déroulant les dimanches 11 et 18 juin, les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Un petit rappel de l'organisation des scrutins au Touvet peut être bienvenu.



## Vous allez avoir 18 ans avant le 1<sup>er</sup> tour ?

La mairie inscrit tout jeune qui atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le 28 février de l'année suivante. Les jeunes atteignant la majorité pendant une année d'élection, entre le 1<sup>er</sup> mars et la veille de l'élection, sont également inscrits d'office. Ceux qui ont 18 ans entre les deux tours d'une même élection ne peuvent pas voter pour cette élection. Les jeunes ayant 18 ans entre le 23 avril et le 7 mai ne peuvent donc pas voter pour l'élection présidentielle mais peuvent voter pour les élections législatives le 11 et 18 juin.

**Il est important de vérifier votre inscription, si la mairie n'est pas informée de la situation, elle ne peut pas vous inscrire :**

- Si vous n'avez pas effectué les formalités de recensement
- Si le recensement a été fait tardivement
- Si vous avez déménagé depuis le recensement : l'adresse prise en compte est celle que vous avez indiqué lors du recensement, si vous voulez voter dans une autre commune, il convient d'accomplir les formalités d'inscription volontaire auprès de cette mairie.

Deux bureaux de vote sont ouverts au Touvet pour chaque élection, le bureau n°1 à la mairie, le n°2 à l'école maternelle. Les bureaux sont accessibles.

Votre bureau de vote est indiqué sur votre carte d'électeur. Cette année, une nouvelle carte va être adressée à tous les habitants inscrits sur les listes électorales. Selon les délais d'acheminement, elle peut arriver jusqu'à 3 jours maximum avant le 1<sup>er</sup> tour. Si vous ne l'avez pas le jour du vote, vous pouvez quand même voter.

**La seule pièce indispensable et obligatoire pour voter est une pièce d'identité** (voir encadré).

Si vous ne connaissez pas votre bureau de vote, vous pouvez contacter la mairie qui vous transmettra l'information.

## Vote par procuration, comment ça marche ?

Si vous ne pouvez pas être présent pour voter pour un ou plusieurs tours des scrutins 2017, vous pouvez établir une procuration en vous rendant à la gendarmerie du Touvet ou aux commissariats de police et tribunaux de grande instance munis d'un justificatif d'identité. Avec un formulaire (disponible sur place ou téléchargeable sur le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) ») vous précisez des informations sur votre mandataire et attestez sur l'honneur le motif de l'empêchement, sans aucun justificatif.

**Attention**, n'attendez pas le dernier moment pour établir votre procuration car les délais d'acheminement postaux existent.



## Sont acceptés comme pièce d'identité :

- carte nationale d'identité,
- passeport,
- permis de conduire (en cours de validité), carte vitale avec photo (en cours de validité),
- Carte de famille nombreuse (en cours de validité) délivrée par la SNCF,
- permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (en cours de validité),
- livret de circulation (en cours de validité),
- carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (en cours de validité),
- carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (en cours de validité),
- carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d' élu local avec photo (en cours de validité),
- carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (en cours de validité),
- récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (en cours de validité).

Si vous avez eu 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le 31 décembre 2016 et que vous ne vous êtes pas inscrit volontairement à la mairie avant le 31 décembre, vous devez saisir le tribunal d'instance pour demander votre inscription.

Si vous allez avoir 18 ans en 2017 et avant le jour du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, vous devez procéder à votre inscription volontaire à la mairie avant le 10<sup>e</sup> jour précédant le 1<sup>er</sup> tour de l'élection.

D'autres cas particuliers existent permettant de s'inscrire sur les listes électorales après le 31 décembre 2016 et de participer au scrutin :

- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1<sup>er</sup> janvier,
- Militaire retournant à la vie civile après le 1<sup>er</sup> janvier,
- Acquisition de la nationalité française après le 1<sup>er</sup> janvier,
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1<sup>er</sup> janvier.

# CONSEIL MUNICIPAL

## URBANISME

**Engagement d'une procédure d'expropriation aux fins de constitution d'une réserve foncière (19/12/2016)** nécessaire au projet de construction d'une nouvelle école.

*Délibération adoptée à la majorité avec 3 abstentions et 2 oppositions.*

**Vente des parcelles AD180 et AD207 d'une surface de 2 712 m<sup>2</sup>, aux Arguilles (19/12/2016)**, à un prix de 50 € HT/m<sup>2</sup> pour la construction d'entrepôts.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

**Échange de parcelles AC 152p (rue de Carcet) et AD 206p (Aux Arguilles) (19/12/2016)**, pour la constitution d'une réserve foncière en zone urbaine à vocation d'habitat.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Désaffectation et déclassements de la parcelle AD 211 et d'une emprise de 5m<sup>2</sup> sur la voie publique en vue de leur aliénation (06/02/2017)**, pour les travaux de réaménagement de la route du Bresson et la création d'un cheminement piéton.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Échanges des parcelles AD 211 et AD 209 et AD 3p et AD 4p (06/02/2017)**, à titre gratuit sans soulte, pour préparer les travaux de réaménagement de la route de Bresson et la création d'un cheminement piéton.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Échanges d'une emprise issue de la parcelle AD 68 et des parcelles AD 101, AD 103p, AD 105p, AD 67p et AD 195p (06/02/2017)**, afin de recomposer une partie de la zone des Aliquets ouverte à l'urbanisation à la suite de la modification n°4 du PLU. Ce qui permet à la commune de préparer son aménagement et sa commercialisation.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## INTERCOMMUNALITÉ

**Mise en conformité des statuts de la Communauté de communes du Pays du Grésivaudan (06/02/2017)**

suite à l'intégration, dans le cadre des compétences facultatives, de la gestion de l'espace ludique du Col de Marcieu à compter du 1<sup>er</sup> mai.

*Délibération adoptée à la majorité avec deux abstentions.*

## CULTURE

**Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes (06/02/2017)**, pour le festival d'arts de rue Place Libre.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Modification des règles de prêt de la bibliothèque municipale (06/02/2017)** pour harmoniser, dans le cadre de la mise en réseau progressive des bibliothèques du Grésivaudan, les règles de prêts.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## FINANCES

**Budget général : décision modificative n°2 (19/12/2016)** pour affecter les recettes de fonctionnement supplémentaires constatées au chapitre 70 (ventes et prestations de services) pour un montant de 10 000€ aux chapitres 014 et 67 de la section de fonctionnement.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Budget principal et de l'eau : ouverture de crédits d'investissement 2017 (19/12/2016)** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017. Le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

# TRAVAUX

**Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres (19/12/2016)** pour les travaux de construction de nouveaux locaux pour le Rugby club Touvet Pontcharra.

*Délibération adoptée à la majorité avec 2 oppositions.*

**Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres (19/12/2016)** pour les travaux de réfection des toitures de deux bâtiments de l'école élémentaire.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres (19/12/2016)** pour la réalisation de nouveaux locaux associatifs pour l'AS Grésivaudan et l'AS Touvet Terrasse.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres (19/12/2016)** pour le changement du système de chauffage et des huisseries de la salle d'animations rurales du Bresson.

*Délibérations adoptées à l'unanimité.*

**Demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme de soutien à l'investissement des bourgs-centres (19/12/2016)** pour la réalisation de jardins partagés.

*Délibération adoptée à la majorité avec deux oppositions.*

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (06/02/2017)** pour le changement du système de chauffage et des huisseries de la salle d'animations rurales du Bresson.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (06/02/2017)** pour la sécurisation des déplacements sur la route de l'Ancien Tram et sur la RD29.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (06/02/2017)** pour le réaménagement de la rue de la Grande Terre et la création d'une nouvelle voirie

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2017 (19/12/2016)** les dimanches 24 et 31 décembre.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Convention relative à l'intervention du Département de l'Isère sur le domaine public routier communal : la vélo-route de la vallée de l'Isère (19/12/2016)**, pour l'aménagement de tronçons de vélo-route permettant de connecter le territoire du Grésivaudan à la ViaRhôna.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Convention relative à l'élimination des ordures ménagères et assimilées et à la mise en œuvre de la redevance spéciale (19/12/2016)**, passée avec la Communauté de communes qui instaure à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'application de la redevance spéciale pour les communes dont la gestion des déchets est gérée en direct, proportionnellement au service rendu, en fonction du volume des conteneurs présentés et de la fréquence des collectes.

*Délibération adoptée à la majorité avec 5 oppositions.*

**Décision de principe sur la délégation du service public de l'eau (06/02/2017)**, pour la période courant de la date de fin de contrat actuel jusqu'au 31/12/2023. Une commission de concession de service public présidée par le maire, constituée de trois membres titulaires André Gonnet, Adrian Raffin et Vincent Charpentier et trois membres suppléants Cécile Oudjaoudi, Stéphane Georges et Corinne Feltz, est également élue.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Indemnité de conseil au trésorier municipal (06/02/2017)**, dans la réalisation de ses missions de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économie, financière et comptable.

*Délibération adoptée à la majorité avec une opposition.*

# RESSOURCES HUMAINES

**Mise en place de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture au grade d'emploi des adjoints administratifs de 2<sup>e</sup> classe (19/12/2016)** pour créer un poste et titulariser l'agent exerçant les missions comptables et financières de la commune.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

**Convention avec le Centre de gestion (06/02/2017)** relative aux interventions pour la prévention des risques professionnels. Elle a une validité de trois ans et est renouvelable par tacite reconduction.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

## Du groupe de la majorité ...

**O**n pourrait définir l'Éco-citoyenneté comme une citoyenneté avertie de la portée des gestes quotidiens sur le monde qui l'entoure. C'est une façon d'agir et de faire des choix très concrets pour préserver notre environnement. Les pistes sont multiples : préférer les transports en communs à la voiture, consommer de l'eau du robinet plutôt qu'en bouteille, acheter local, permettre le réemploi des objets dont nous n'avons plus l'utilité... L'économie des ressources ainsi que la réduction des déchets sont deux piliers de cette démarche, et nous sommes tous, en tant que citoyens, des acteurs de la réussite.

Le législateur a pris en compte cette réalité. La loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), votée à l'été 2015, veut rompre le lien entre croissance et production de déchets. Elle promeut l'économie circulaire (faire des déchets une ressource) au détriment du modèle dit linéaire (extraire, produire, consommer, jeter). C'est un changement majeur, d'autant que cette loi affirme aussi que dans le domaine de la réduction des déchets nulle action, si petite soit-elle, ne peut être considérée comme négligeable. Contre les problèmes environnementaux pas de fatalisme ! Notre

mobilisation compte. L'éco-citoyenneté nous fait prendre conscience de notre capacité à tous d'être le moteur du changement.

Pour les habitants du Grésivaudan, les occasions sont nombreuses de passer à l'action sur le thème de la réduction des déchets. Extension du tri à tous les plastiques l'année dernière, amélioration de l'accueil en déchetterie cette année et renforcement des points d'apports volontaires à l'horizon 2018 incluant très probablement les déchets du tri. Sur chacun de ces sujets, nous portons la voix des habitants du Touvet dans les débats communautaires pour qu'elle soit entendue dans un contexte d'actions dictées par une gestion saine et soucieuse de notre avenir.

**Franck Pourchon**



## ... Aux élus de l'opposition

### **Laurence THERY, Maire du Touvet**

Deux titres d'encarts parus dans le Dauphiné Libéré au lendemain des scrutins de la primaire de la gauche, ont particulièrement retenu mon attention.

Contrairement aux nombreux articles du Dauphiné Libéré de ces derniers mois relatant l'hyperactivité du Touvet, ces deux encarts non pas été mis en ligne sur le site de la commune ...

#### **Morceau choisi :**

*« Ce dimanche soir, ce résultat est, pour moi, le signe du rassemblement, celui d'une gauche de gouvernement, celui d'une gauche réaliste et crédible, mais aussi celui d'une gauche qui sait se retrouver, faire rêver, celui d'une gauche moderne. Au deuxième tour de cette primaire, j'appelle comme au premier tour, à voter pour Benoît Hamon qui saura rassembler tous les électeurs de gauche. »*

*Le 23/01/2017*

Les convictions sont au cœur de l'engagement politique, mais si comme moi, vous avez lu le programme de Benoît Hamon, il ne semble pas du tout compatible avec les vœux de Madame le Maire.

*« S'ouvrir aux autres », en opposant riches et pauvres, patrons et*

ouvriers, travailleurs et chômeurs, comme le propose Benoît Hamon ?

*« S'ouvrir au monde », en se repliant sur soi-même, sur les valeurs d'une gauche rêveuse et archaïque, qui ne sont plus partagées par nombre de nos voisins européens ?*

*« Que 2017 soit une année de rassemblement », avec un leader dont l'élection repose sur la division de son propre camp ?*

Pour ma part, je suis fier de ne pas partager ces valeurs, et d'être le leader d'une opposition qui mettra tout en œuvre pour que le programme de Benoît Hamon, ne soit pas décliné au Touvet, notre charmant village.

**Vincent Charpentier**



# ETAT CIVIL

## Décès

Le 12 décembre 2016	<b>Jeanne MASSON</b> veuve <b>TARDY-COVET</b>
Le 22 décembre 2016	<b>Pietro D'URSO</b>
Le 23 décembre 2016	<b>Hélène RIOSSET</b>
Le 5 janvier 2017	<b>Simone LECARPENTIER</b> veuve <b>LEFÈVRE</b>
Le 7 janvier 2017	<b>Blanche ARNOL</b> veuve <b>BILLARD</b>
Le 12 janvier 2017	<b>Andrée GAILLOZ</b>
Le 24 janvier 2017	<b>Andrée CAILLAT-GRENIER</b>
Le 30 janvier 2017	<b>Giosafat PALMINTERI</b>
Le 1 <sup>er</sup> février 2017	<b>Pierrette CHAUVIN</b> veuve <b>VOISIN</b>
Le 16 février 2017	<b>Jacques THUEL</b>

## Naissances

Le 13 décembre 2016	<b>Clément PLANTON</b>
Le 14 décembre 2016	<b>Noa BERLANDIS</b>
Le 24 décembre 2016	<b>Aliénor DOMERGUE</b>
Le 3 janvier 2017	<b>Justine BOREL</b>
Le 12 janvier 2017	<b>Tom CHARROT</b>
Le 20 janvier 2017	<b>Naël VARETTE</b>
Le 29 janvier 2017	<b>Théo FELIX</b>
Le 21 février 2017	<b>Léandre MULLER</b>
Le 27 février 2017	<b>Pauline LACAZE</b>
Le 27 février 2017	<b>Apolline ROUSSEL</b>

## Mariages

Le 17 décembre 2016 **Gustave GONDRAND** et **Julie DESROSIERS**

# PETITES ANNONCES



## La mairie du Touvet ne délivre plus de cartes d'identité

Depuis le 21 mars 2017, les demandes sont alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Ces nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte) reste gratuite.

Depuis le 21 mars 2017, l'utilisateur doit s'adresser à l'une des communes de son choix équipée des dispositifs de prise d'empreinte : Allevard, Bourgoin-Jallieu, Crémieu, Domène, Echirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, L'Isle d'Abeau, La Côte Saint André, La Mure, La Tour-du-Pin, Le Bourg d'Oisans, Le Pont-de-Beauvoisin, Le Pont-de-Claix, Mens, Meylan, Roussillon, Saint Egrève, Saint Marcellin, Saint Martin d'Hères, Sassenage,

Vienne, Vif, Villard de Lans, Voiron.

Après l'instruction du dossier complet, un message est ensuite adressé au demandeur sur son téléphone mobile, l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.



Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du formulaire de pré-demande en ligne disponible sur le site : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Elle permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps.

En résumé, ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je note mon numéro de pré-demande.
- Je m'adresse à l'une des mairies.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

**Plus d'info**

04 76 92 34 34



## Les champions de France de l'Alliance Grésivaudan judo

**Q** u'ont en commun Maxime Manhes, - 55 kg, Clément Imbert, - 60 kg, Florent Piccolo, - 66 kg, Mathias Gautier, - 66 kg, Maxime Mosio, - 73 kg, Loïc Cochau, - 73 kg, et Nicolas Loidice, + 73 kg ???

D'être judokas, d'être cadets et d'appartenir au club de l'Alliance judo composé du du Judo club du Touvet et du judo club intercommunal des communes de Bernin, Saint-Ismier, Montbonnot, Saint-Nazaire-les-Eymes, Biviers. Et depuis le mois de novembre 2016 d'être champions de France !

Face à des équipes de regroupement de régions et de très gros clubs parisiens avec des moyens importants, nos cadets ont créé la surprise et se sont imposés en championnat de France.

Membres du club depuis l'âge de 5 ans, ces 7 jeunes sportifs, qui ressemblent fort à

Grésivaudan est monté sur la plus haute marche du podium, celle où on ne les attendait pas ; un podium complété par le FLAM 91 et le Cercle Paul Bert de Rennes sur la 3<sup>e</sup> marche.



une bande de copains, forment une équipe homogène, sans point faible, entraînés par Nicolas Chansseume et Olivier Cano. Ils ont su mettre au service de l'équipe leurs qualités de judokas et montrer une vraie envie de « faire ensemble ». Pari réussi. Au bout de la journée, « le petit Poucet » du

Ce résultat couronne une réputation qui devient nationale pour ce club dont la notoriété a dépassé depuis quelques années la vallée du Grésivaudan. Il faut aussi souligner que ce titre est le premier titre national pour la grande ligue Auvergne-Rhône-Alpes de judo. Un résultat à la hauteur de l'engagement

de tous les acteurs du club : le Président, Philippe Brun, les membres du bureau, les bénévoles, les adhérents et tous les judokas !

Bravo et merci à tous !

